

Schweizerischer Fussballverband

Association Suisse de Football

Associazione Svizzera di Football

Swiss Football Association



Rapport annuel 2023



Table des matières

Association Suisse de Football	3
Dominique Blanc, Président central	4
Sections et Organes	4
Organigramme	6
L'année civile 2023 en chiffres	7
Rétrospective annuelle	8
Équipes nationales masculines	9
Équipes nationales féminines	12
Coupe Suisse masculine	14
Coupe Suisse féminine	14
Axa Women's Super League	14
Équipe nationale Beach Soccer	15
Équipe nationale Futsal	15
Équipe nationale eFootball	16
Développement et soutien des clubs / Football des juniors	16
Rapports	17
Comité central	18
Commission de contrôle et de discipline	20
Tribunal de recours	21
Commission des arbitres	22
Commission des terrains de jeu	23
Commission médicale	25
Finances	26
Fondation suisse pour l'encouragement du sport	27
Clubs et joueurs	28
Distinctions	29

Association Suisse de Football



En 2023, l'Association Suisse de Football a vécu plusieurs temps forts dans le domaine du football féminin, avec l'attribution de l'UEFA Women's EURO 2025 et la Coupe du monde en Nouvelle-Zélande et en Australie. Ce domaine poursuit ainsi son fort développement et la barre des 40000 joueuses a été franchie pour la première fois. Un autre jalon de l'année 2023 de l'ASF a été la modification des statuts avec l'entrée en vigueur de durées de mandat définies et de limitations d'âge au sein du Comité central, ainsi que l'ajout de deux postes supplémentaires réservés à des femmes.

Dominique Blanc, Président central

«Je suis très fier du succès de nos équipes nationales, et plus particulièrement de nos équipes de jeunes. Cela montre que nous faisons globalement du très bon travail au sein de la fédération.»



Vers la vidéo



Sections et Organes

L'Association Suisse de Football (ASF) est l'organisation faîtière du football suisse. Avec ses trois sections, la Swiss Football League (SFL), la Première Ligue (PL) et la Ligue Amateur (LA), l'ASF est l'une des associations sportives les plus importantes du pays. Son siège se trouve à Muri bei Bern.

L'Association Suisse de Football, qui chapeaute le football de haut niveau et le football de base, est la garante des intérêts du football suisse dans le pays et à l'étranger. Les sélections nationales, en particulier les équipes nationales A, jouent à cet effet un rôle déterminant. L'ASF exerce ses fonctions en collaboration avec ses trois sections – la Swiss Football League, la Première Ligue et la Ligue Amateur (y c. leurs associations régionales) – et presque 1'400 clubs membres.

Sections

L'ASF est l'organisation faîtière du football suisse. Elle représente plus de 330'000 footballeuses et footballeurs, plus de 30'000 entraîneuses et entraîneurs et plus de 4'500 arbitres. L'ASF est ainsi l'une des associations sportives suisses qui comptent le plus grand nombre de membres.

L'ASF comprend trois sections:

- Swiss Football League
- Première Ligue
- Ligue Amateur

Les clubs relèvent de la section dans laquelle leur première équipe dispute ses matchs de championnat. Les clubs de la Swiss Football League appartiennent au football non amateur.

Organes

Pour ses missions, ses droits et ses devoirs, l'ASF peut s'appuyer sur les organes suivants:

- Assemblée des délégués
- Comité central
- Organe de révision
- Commission de contrôle et de discipline
- Tribunal de recours
- Commission des finances

**Organes directeurs (Comité central)
de la direction de l'Association au 31.12.2023**

Nom	Prénom	Fonction	En poste depuis	Taux d'occupation
Blanc	Dominique	Président central	07.2019	Taux de travail: 50%
Stroppa	Sandro	Vice-président	07.2019	Temps partiel
Scheidegger	Samuel	Vice-président	04.2021	Temps partiel
Studhalter	Philipp	Vice-président	11.2021	Temps partiel
Schäfer	Claudius	Membre	2018	Temps partiel
Di Palma	Marco	Membre et responsable des finances du Comité central	07.2021	Temps partiel
Häuselmann	Stephan	Membre et responsable des finances du Comité central	07.2021	Temps partiel

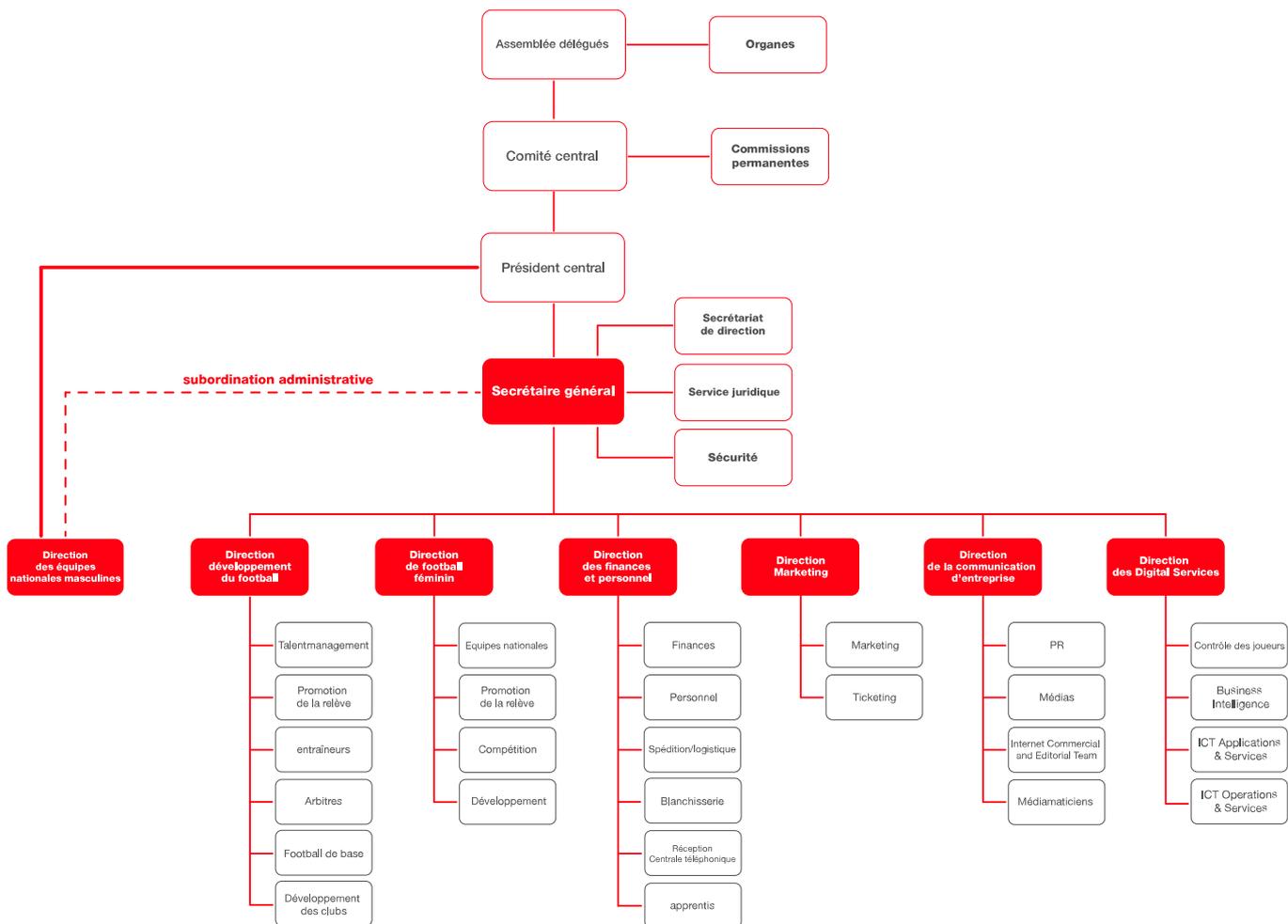
Responsables de la direction au 31.12.2023

Nom	Prénom	Fonction	En fonction/à l'ASF depuis	Taux d'occupation
Breiter	Robert	Secrétaire général	Depuis 2018	Temps plein
Blatter	Marc	Secrétaire général adjoint et responsable des finances/RH	Depuis 2018 jusqu'à 11.2023	Temps plein
Arnold	Adrian	Responsable de la communication d'entreprise	Depuis 2020	Temps plein
Bruggmann	Patrick	Directeur développement du football	Depuis 2020	Temps plein
Gelton	Peter	Responsable du marketing	Depuis 2005	Temps plein
Daube	Marion	Directrice du football féminin	Depuis 2023	Temps plein
Tami	Pierluigi	Directeur des équipes nationales	Depuis 2019	Temps plein
Von Schroeder	Martin	Responsable Clubservices	Depuis 2016	Temps plein

Organe de révision

Nom	Acception du mandat	Durée du mandat
Ernst & Young AG, Bern	vers 1960	jusqu'à nouvel ordre

Organigramme



Scan Me

L'année civile 2023 en chiffres



1 355
Clubs



17 196
Équipes



122 699
Matches



330 217
Joueurs



11,2%
Pourcentage
des femmes



30 495
Entraîneurs



7,1%
Pourcentage
des femmes



4 654
Arbitres



2,6%
Pourcentage
des femmes



15 884
Fonctionnaires



13,2%
Pourcentage
des femmes



Plus de chiffres pour
l'année civile 2023

Rétrospective annuelle



Lors d'une année sans Coupe du monde ni Championnat d'Europe, l'équipe nationale suisse A est parvenue à se qualifier pour l'UEFA EURO 2024 en Allemagne, où elle affrontera le pays hôte, l'Écosse et la Hongrie. L'équipe nationale féminine s'est qualifiée pour les huitièmes de finale de la Coupe du monde de la FIFA en Australie et en Nouvelle-Zélande. Elle s'est inclinée à ce stade de la compétition face aux futures championnes du monde espagnoles sur une défaite sèche 0-5. Les autres faits marquants des sélections nationales ont été la qualification de l'équipe nationale M21 ans pour les quarts de finale de l'UEFA EURO 2023 et la médaille d'or de la sélection de beach soccer aux European Games en Pologne.

Équipes nationales masculines



Vers la video

Équipe A

Bilan annuel 2023

	Nb de matches	Victoires	Matches nuls	Défaites	Buts marqués	Buts encaissés
Matches à domicile	5	2	3	0	12	5
Matches à l'extérieur	5	2	2	1	10	6
Total	10	4	5	7	22	11

Qualification UEFA EURO 2024 en Allemagne

Date	Rencontre	Résultat
25.03.2023	Biélorussie – Suisse	0:5
28.03.2023	Suisse – Israël	3:0
16.06.2023	Andorre – Suisse	1:2
19.06.2023	Suisse – Roumanie	2:2
09.09.2023	Kosovo – Suisse	2:2
12.09.2023	Suisse – Andorre	3:0
15.10.2023	Suisse – Biélorussie	3:3
15.11.2023	Israël – Suisse	1:1
18.11.2023	Suisse – Kosovo	1:1
21.11.2023	Roumanie – Suisse	1:0

Équipe nationale masculine M21

Bilan annuel 2023

	Nb de matches	Victoires	Matches nuls	Défaites	Buts marqués	Buts encaissés
Matches à domicile	4	3	1	0	13	5
Matches à l'extérieur	3	1	1	1	4	4
Terrain neutre	4	1	0	3	6	10
Total	11	5	2	4	23	19

Matches internationaux

Date	Rencontre	Résultat
24.03.2023	Espagne – Suisse	3:2
28.03.2023	Suisse – Israël	2:1

Équipe nationale masculine M21

Qualification UEFA EURO M21 2025 en Slovaquie

Date	Rencontre	Résultat
12.09.2023	Finlande – Suisse	1:2
13.10.2023	Suisse – Monténégro	4:2
17.10.2023	Arménie – Suisse	0:0
17.11.2023	Suisse – Arménie	5:0
21.11.2023	Suisse – Roumanie	2:2

UEFA EURO M21 2023 en Géorgie et en Roumanie

Date	Rencontre	Résultat
22.06.2023	Norvège – Suisse	1:2
25.06.2023	Suisse – Italie	2:3
28.06.2023	Suisse – France	1:4
01.07.2023	Espagne – Suisse	2:1

Toutes les équipes nationales masculines



Équipes nationales féminines



Vers la video

Équipe nationale féminine A

Bilan annuel 2023

	Nb de matches	Victoires	Matches nuls	Défaites	Buts marqués	Buts encaissés
Matches à domicile	7	1	3	3	6	13
Matches à l'extérieur	3	0	0	3	0	9
Terrain neutre	6	1	4	1	4	6
Total	16	2	7	7	10	28

Matches internationaux

Date	Rencontre	Résultat
17.02.2023	Pologne – Suisse	0:0
21.02.2023	Suisse – Pologne	1:1
06.04.2023	Suisse – Chine	0:0
11.04.2023	Suisse – Islande	1:2
30.06.2023	Suisse – Zambie	3:3
05.07.2023	Suisse – Maroc	0:0

Équipe nationale féminine A

UEFA Women's Nations League 2023

Date	Rencontre	Résultat
22.09.2023	Suisse – Italie	0:1
26.09.2023	Espagne – Suisse	5:0
27.10.2023	Suède – Suisse	1:0
31.10.2023	Suisse – Espagne	1:7
01.12.2023	Suisse – Suède	1:0
05.12.2023	Italie – Suisse	3:0

Phase finale Coupe du Monde de la FIFA 2023 en Australie et Nouvelle-Zélande

Date	Rencontre	Résultat
21.07.2023	Philippines – Suisse	0:2
25.07.2023	Suisse -Norvège	0:0
30.07.2023	Suisse – Nouvelle-Zélande	0:0
05.08.2023	Suisse – Espagne	1:5

Toutes les équipes
nationales féminines



Toutes
les équipes



Coupe Suisse masculine

Une édition passionnante de la Coupe Suisse masculine s'est terminée par la finale entre les BSC Young Boys et le FC Lugano. Au Wankdorf, ce sont les Bernois qui se sont finalement imposés face aux tenants du titre tessinois sur le score de 3-2. L'une des belles histoires de la saison a été écrite par le FC Rotkreuz (1re Ligue), battu seulement au stade des quarts de finale par le Servette FC.



Rétrospective annuelle
de la Coupe Suisse masculine

Coupe Suisse féminine

Hormis le FC Sion (LNB), tous les clubs des divisions inférieures ont été éliminés avant les quarts de finale. La saison de Coupe 2022/23 a offert de nombreux moments inoubliables aux amateurs de football, à l'image de la belle passe d'armes en demi-finale entre le FC St. Gallen 1879 et le FC Luzern, finalement remportée par les Brodeurs grâce à un penalty à la 94e minute (résultat final 4-3).

Après la victoire 3-0 des Servettiennes sur le FC Zürich Frauen en demi-finale, les Genevoises ont remporté la finale face au FC St. Gallen 1879 devant plus de 5600 spectateurs au Letzigrund. Ce trophée est le premier titre en Coupe Suisse de l'histoire du Servette FC Chênois Féminin.



Rétrospective annuelle
de la Coupe Suisse féminine

Axa Women's Super League

La deuxième finale des play-off de l'histoire de l'AXA Women's Super League, qui s'est disputée le 2 juin 2023 au Kybunpark de Saint-Gall, a vu le FC Zürich Frauen s'imposer 3-0 contre le Servette FC Chênois Féminin. Les Zurichoises ont ainsi remporté le championnat pour la deuxième année consécutive. Gagnantes de la saison régulière et de la Coupe Suisse quelques semaines plus tôt, les Servettiennes ont ainsi manqué le doublé de peu.



Rétrospective annuelle
Axa Women's Super League

Équipe nationale Beach Soccer

L'équipe nationale suisse de beach soccer entraînée par Angelo Schirinzi a remporté la médaille d'or aux Jeux européens 2023 à Cracovie (POL) au terme d'un tournoi impressionnant. La sélection emmenée par les deux capitaines Noel Ott et Dejan Stankovic s'est imposée 5-2 en finale face à l'Italie grâce à une performance majuscule. La Suisse a en revanche échoué dans sa tentative de se qualifier pour la Coupe du monde de la FIFA à Dubaï. Son prochain grand objectif sera donc la qualification pour la Coupe du monde 2025 aux Seychelles.

Les joueurs de l'équipe nationale suisses travaillent pratiquement tous à côté et s'entraînent trois à quatre fois par semaine avec la sélection à Aarau et Bâle, ce qui augmente encore la valeur de leurs résultats. Les deux matchs internationaux organisés durant l'été à Spiez et Aarau attirent chaque année beaucoup de spectateurs.

Le projet «SECOND CHANCE» a pour objectif de promouvoir les talents et de les amener jusqu'à la sélection nationale. Ces joueurs prometteurs s'entraînent régulièrement à Bâle durant toute l'année. Le projet «SECOND CHANCE» est aussi une plateforme pour les jeunes talents du football traditionnel sur gazon qui choisissent une reconversion ambitieuse afin d'atteindre le sport d'élite en beach soccer.



Rétrospective annuelle
Équipe nationale Beach Soccer

Équipe nationale Futsal

L'équipe nationale de futsal n'a pas disputé de tour préliminaire en 2023. Le prochain tour préliminaire (éliminatoires de l'EURO 2026 de futsal) aura lieu en avril 2024. L'année 2023 a donc surtout servi de préparation, ce qui a permis au staff technique de procéder à certains tests lors des matchs internationaux.

L'équipe a joué au Portugal, en Albanie et en Autriche. Si les résultats n'ont pas été positifs, les camps d'entraînement ont offert la possibilité d'intégrer de nouveaux joueurs et de procéder à la sélection du cadre avant le tour préliminaire prévu en 2024.



Rétrospective annuelle
Équipe nationale Futsal

Équipe nationale eFootball

Depuis mars 2020, l'Association Suisse de Football (ASF) gère également une équipe nationale d'eFootball.

Avec l'aide de la plateforme de scouting eArena de l'ASF, qui a permis à tous les gamers suisses jouant à FIFA de s'illustrer, l'équipe du coach Thomas Temperli s'est progressivement rapprochée de l'élite mondiale.

Depuis deux ans, les jeunes talents Omeed Hakimi et Gianluca Mautone font partie de l'équipe nationale d'eFootball, au côté du gamer expérimenté Fabio Pechlaner.

Après avoir tiré son épingle du jeu lors des FIFAe Nations Play-Ins et des qualifications en ligne entre décembre 2022 et avril 2023, l'équipe nationale d'eFootball s'est qualifiée pour la première fois en mai dernier pour les FIFAe Nations Playoffs. Elle est parvenue à démontrer ses capacités dans ce cadre exclusif. Il s'agit du meilleur résultat de la jeune histoire de l'équipe nationale d'eFootball. La sélection du coach Temperli n'a certes pas réussi à se hisser parmi les douze meilleures nations d'Europe, mais la jeune équipe profite de l'expérience engrangée et espère avoir du succès l'an prochain.



Rétrospective annuelle
Équipe nationale eFootball

Développement et soutien des clubs / Football des juniors

L'un des temps forts de l'année concernant le développement des clubs a été l'organisation du premier forum «ASF Quality Club», qui a eu lieu le samedi 25 novembre 2023 à la Maison du Sport à Ittigen. Le forum a été le théâtre de conférences passionnantes, d'ateliers inspirants consacrés à la gestion des clubs de football et d'un réseautage très utile entre la centaine de responsables de clubs venus de toute la Suisse. Cet événement a été un succès à tous points de vue pour la communauté du football.



Rétrospective annuelle
Développement et soutien des
clubs / Football des juniors

Rapports



L'ASF a fait un pas supplémentaire dans son évaluation pour un centre national géré par l'Association. Elle a réduit la liste des sites potentiels à Coire, Cham et Montilier et examine désormais les conditions cadres et le financement du projet. Sascha Kever a pris les rênes de la Commission des arbitres. Esther Staubli a participé à sa troisième phase finale de la Coupe du monde en Nouvelle-Zélande et d'autres arbitres d'élite suisses se sont illustrés au niveau international. Les arbitres ont également dû s'adapter à diverses modifications de structure et de mode dans différentes ligues.

Comité central



S'il fallait résumer l'année 2023 à un seul jour, ce serait probablement le 4 avril pour le football suisse. La délégation de l'ASF a exulté ce jour-là lorsque, après de longues heures d'attente, le président de l'UEFA Aleksander Ceferin a ouvert l'enveloppe contenant le nom de l'organisateur de l'EURO 2025 et a prononcé les mots suivants: «The host of the UEFA Women's EURO 2025 is Switzerland.» Depuis, l'objectif est d'utiliser au mieux le peu de temps qui reste jusqu'à l'été 2025 afin d'organiser une grande fête du football, mais aussi un événement durable avec un véritable héritage à long terme, en particulier pour le football féminin et la promotion des femmes et des filles dans notre pays. L'ASF est très heureuse de pouvoir compter sur le soutien inconditionnel de la Confédération, des cantons et des huit villes hôtes de la compétition.

Sur le plan sportif, l'année a été marquée par la participation de l'équipe nationale féminine à la Coupe du monde féminine de la FIFA en Australie et Nouvelle-Zélande, où la sélection a terminé en tête de son groupe avant d'être éliminée en huitième de finale par l'Espagne, future championne du monde. L'équipe nationale masculine M21 a quant à elle disputé l'UEFA EURO 2023, où les Rougets ont été sortis par l'Espagne au

stade des quarts de finale. L'équipe nationale masculine A s'est qualifiée pour la phase finale d'un grand tournoi pour la sixième fois consécutive. L'UEFA EURO 2024 en Allemagne est attendu avec impatience.

L'Assemblée des délégués du 3 juin a été un autre temps fort de l'année. À cette occasion, les délégués de l'ASF ont adopté à l'unanimité un paquet de réformes proposé par le Comité central. Il s'agit des réformes suivantes:

- Extension du Comité central de deux membres libres, ces postes étant occupés par des femmes (au 1^{er} juillet 2024);
- Introduction de critères d'éligibilité et d'exercice de la fonction par le CC (au 1^{er} juillet 2023);
- Introduction de limitations de la durée des mandats (trois périodes de 4 ans) et de limitations d'âge (70 ans) pour les fonctionnaires de l'ASF (au 1^{er} juillet 2025).
- Suppression du Conseil de l'association, tenue annuelle de l'Assemblée des délégués, transfert de la compétence réglementaire du Conseil de l'association au Comité central (au 1^{er} juillet 2023).

Comité central

Les délégués ont également réélu le président Dominique Blanc et les représentants libres des sections au sein du Comité central (Claudius Schäfer pour la Swiss Football League; Marco Di Palma pour la Première Ligue; Stephan Häuselmann pour la Ligue Amateur) pour un nouveau mandat de deux ans.

L'année 2023 a également permis d'avancer sur l'étude de faisabilité d'un centre géré par l'Association, comme prévu dans la stratégie 2021–2025. Selon les modèles étrangers, ce centre aurait pour objectif de regrouper l'infrastructure sportive (plusieurs terrains de football, salles de musculation et de régénération, possibilités d'hébergement, etc.) et les locaux administratifs (bureaux, salles de réunion, etc.) en un seul et même endroit afin de créer une identité. L'étude sera terminée début 2024 et servira de base au Comité central, qui décidera de la suite du projet.

Un travail intense a été effectué tout au long de l'année au niveau stratégique et opérationnel afin d'améliorer la situation financière. Nous voulons explorer de nouvelles voies dans la génération de ressources grâce à la création d'une «Fondation du football suisse» exonérée d'impôts. Une grande attention a été portée à la période de commercialisation 2024-2028. Les démarches montrent que l'ASF reste un partenaire demandé et apprécié. Du côté des dépenses, la discipline budgétaire était toujours de mise en 2023. Nous renvoyons au rapport financier pour davantage de détails.

Par ailleurs, le Comité central a traité comme d'habitude des affaires récurrentes telles que la présentation des comptes annuels, l'attribution des postes de direction et d'entraîneurs ainsi que l'attribution des matchs internationaux.

Quant au Conseil de l'association, qui était responsable de promulguer les règlements de l'ASF jusqu'à l'été 2023, il a tenu une dernière réunion au printemps. Dans ce cadre, il a notamment réduit le délai de qualification des joueurs et joueuses amateurs de 7 à 5 jours dès le dépôt d'une demande complète d'inscription ou de transfert.

Le Comité central de l'Association suisse de football se composait toujours des membres suivants au cours de l'exercice sous revue:

Président:

Dominique Blanc

Vice-présidents:

Philipp Studhalter, Samuel Scheidegger,
Sandro Stroppa

Membres:

Claudius Schäfer, Marco Di Palma (responsable des finances), Stephan Häuselmann (responsable des finances)

Commission de contrôle et de discipline



Pendant l'année sous revue, la Commission de contrôle et de discipline (CCD) de l'ASF se composait des membres suivants:

Président:

Moritz Jäggy, avocat, Basel (PL)

Vice-présidents:

Carlo Borradori, avocat, Locarno (PL)

Franziska Burkhalter, intercesseur et notaire, Münsingen (PL)

Membres:

Stéphane Doebeli, Trélex (PL)

Mathias Burnand, avocat, Lausanne (SFL)

Carlo Cortesi, intercesseur, Bern (SFL)

Dr. Sébastien Gobat, avocat, Bern (SFL), depuis le 1^{er} juillet 2023

Sébastien Schneuwly, notaire, Bulle (PL)

Mathias Eusebio, avocat, Delémont (SFL)

Rolf Rüdisser, avocat, Bern (LA)

Werner Rufi, avocat, Oberwil (LA)

Willy Scramoncini, Wetzikon (LA)

Jan Lanz, Halten (LA)

Sanctions disciplinaires

Au cours de l'année sous revue, la CCD a prononcé 42 sanctions disciplinaires pour voies de fait commises sur des arbitres ou des arbitres assistants.

Infractions et fautes dans le cadre de la Coupe Suisse

En Coupe Suisse, la CCD sanctionne les clubs dont les fans se comportent de manière violente, allument des pétards et des feux d'artifice, envahissent le terrain ou commettent des actes de vandalisme. Lors des quatre derniers tours de la Coupe Suisse 2022/2023 (huitièmes de finale avec deux matchs reportés de l'année 2022, quarts de finale, demi-finales et finale), un total de 13 cas de sanctions contre des clubs ont été enregistrés; lors des trois premiers tours de la Coupe Suisse 2023/2024 (jusqu'aux huitièmes de finale inclus), 24 cas de sanctions contre des clubs ont été enregistrés.

Demande de transfert sans signature de l'ancien club

Pendant l'année sous revue, la commission de contrôle et de discipline a traité 250 cas dans lesquels un club n'a pas approuvé le transfert d'un joueur et a refusé de le signer.

Boycotts pour raisons financières

337 boycotts ont été prononcés à l'encontre de joueuses et joueurs lors de l'année sous revue. Il y a en outre eu 16 boycotts de clubs n'ayant pas satisfait à leurs obligations financières vis-à-vis d'une association régionale.

Surveillance de l'activité de contrôle des joueurs

Pendant l'année sous revue, la commission a dû statuer sur un recours contre une décision de contrôle des joueurs.

Négociations de conciliation portant sur des litiges relatifs à des contrats d'entraîneurs

Deux négociations de conciliation ont été organisées lors de l'année sous revue en raison de litiges relatifs à des contrats d'entraîneurs. Malheureusement, aucun accord n'a pu être trouvé dans les deux cas. Trois requêtes de conciliation étaient en outre toujours en cours au moment de la rédaction de ce rapport.

Divers

Au cours de l'année sous revue, la CCD a également prononcé, dans le cadre de ses compétences, des suspensions ou des amendes à l'encontre d'un président et de son club, car le président avait lui-même exercé la fonction d'entraîneur alors qu'il n'était pas en possession des diplômes requis pour diriger l'équipe en question.

Tribunal de recours



Le Tribunal de recours est l'organe juridictionnel suprême de l'ASF. Il statue définitivement, sous réserve d'un appel au Tribunal arbitral du sport, conformément aux dispositions des Statuts de l'ASF.

La composition du Tribunal de recours était la suivante en 2023:

Président:

Me Nicolas Blanc, avocat

Vice-présidents:

Patrick Bianco, avocat; Philippe Guéra, intercesseur;
Dr. iur. Me, LL. M. Philippe Rosat; Marcel Meier, avocat

Juges:

lic. iur Jacques Antenen; Adrian Augsburg, intercesseur;
Me Guido Brioschi; Me Patrick Bürgi;
lic. iur. Matthias Heim; Marcel Meier, avocat;
Me Olivier Rodondi; Lothar Sidler, avocat et notaire;
lic. iur. Christoph Winkler; Armin Gilg, avocat et notaire;
Philippe Guéra, intercesseur

Greffiers:

Kurt Brunner, avocat; Me Lionel Capelli;
Stefan Hischer, avocat et notaire; Me Marco Kraushaar;
Thomas Perler, intercesseur; Me Bénédicte Sapin;
Me Sascha Schlub; Me Isabelle Théron;
Bernhard Welten, intercesseur

Secrétariat:

Dominique Schaub, avocat, et M. Ilario Schmutz.

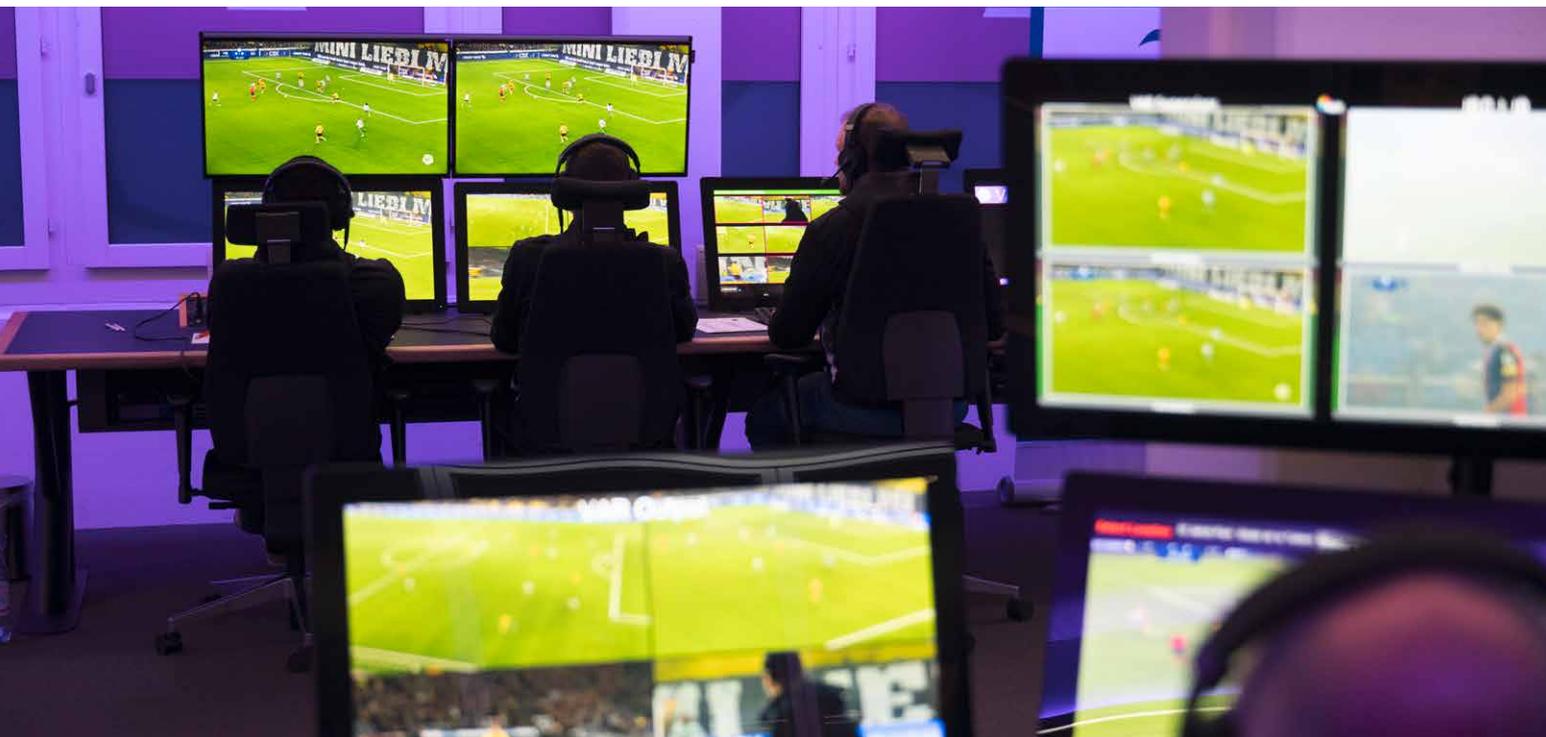
Pour l'année 2023, les statistiques du Tribunal de recours étaient les suivantes:

Recours traités:	12
Irrecevables:	1
Retiré:	2
Déclarés sans objet:	1
Décisions sur le fond:	8
(4 rejets, 2 admis, 2 admis partiellement)	

Concernant les rapports des arbitres et conformément à une jurisprudence constante, le Tribunal de recours (de même que les autres organes disciplinaires de l'ASF) retient que l'exactitude des rapports officiels est présumée tant qu'ils ne sont pas contredits par des preuves claires et incontestables.

En d'autres termes, la remise en cause des rapports officiels est un exercice difficile et les recourants qui entendent s'y livrer ne peuvent pas se limiter à leur substituer une autre version hypothétique ou possible des faits, mais doivent s'employer à démontrer de façon irréfutable que la version des faits retenue par lesdits rapports n'est pas exacte. Cela peut se faire sur la base de témoignages neutres et incontestables ou de matériel vidéo. Ces derniers sont toutefois soumis à l'appréciation du Tribunal de recours.

Commission des arbitres



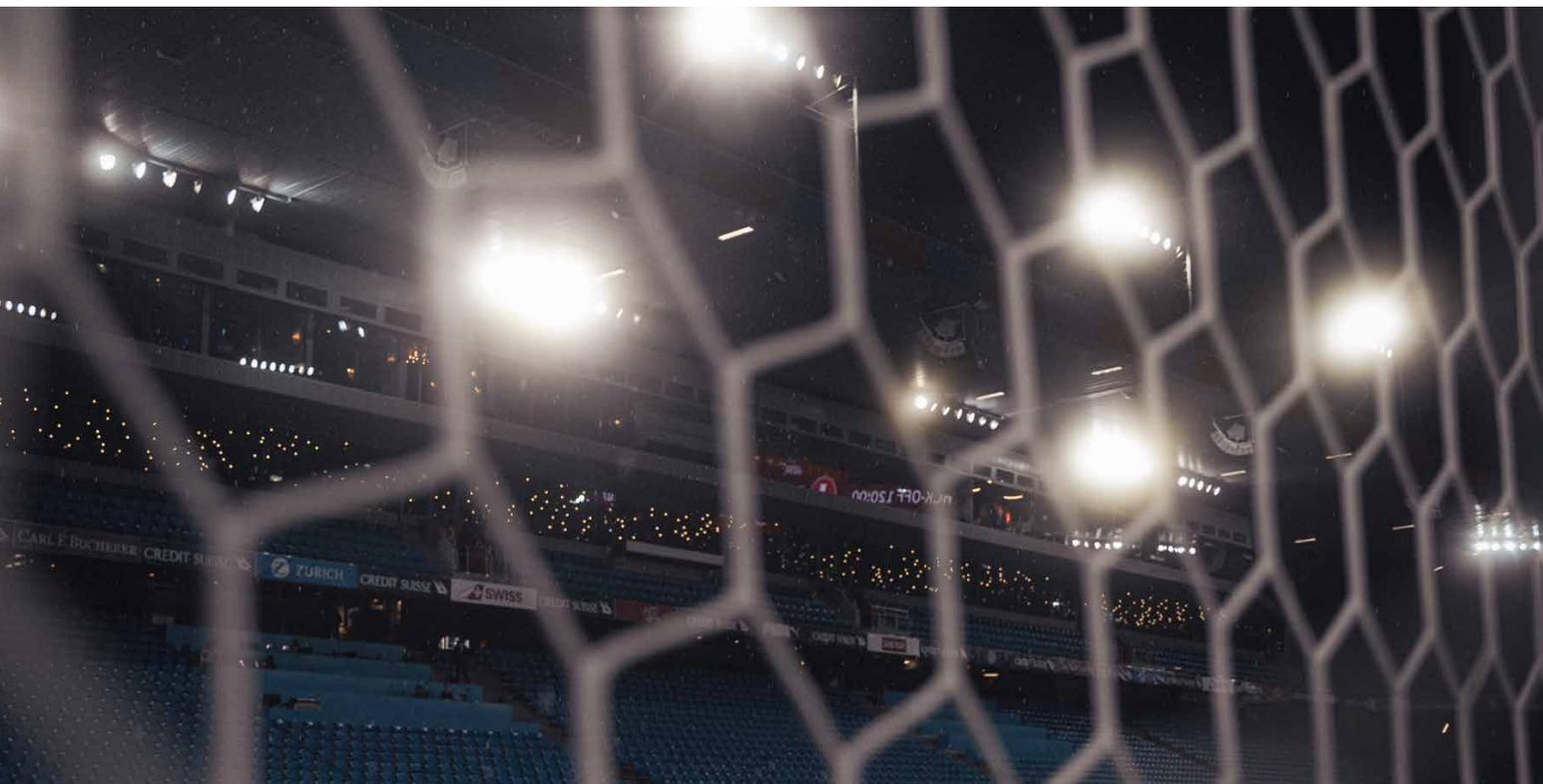
Le Comité central a élu un nouveau président de la Commission des arbitres à l'été 2023 en la personne de Sascha Kever. Le Tessinois de 48 ans succède ainsi à Christophe Girard, qui ne s'est pas représenté. Kever a lui-même dirigé plusieurs centaines de matchs en Suisse et a également officié comme arbitre FIFA à partir de 2007. La Commission des arbitres autour de Kever est composée des anciens membres Claudio Bernold (vice-président, chef de Service amateurs et développement), Luca Gut (chef de Service espoirs) et Dani Wermelinger (chef de Service des arbitres d'élite) pour la nouvelle période.

Outre la bonne tenue de l'arbitrage national, la Commission des arbitres accorde également de l'importance au succès international, car il peut avoir un impact important sur la qualité de l'arbitrage national – à l'image des joueuses et joueurs qui évoluent à l'étranger. Le fait que Sandro Schärer se soit établi au plus haut niveau international confirme que les investissements dans l'arbitrage portent leurs fruits. Les convocations internationales de Fedayi San, qui a officié en tant que VAR lors de la Coupe du Monde M20 de la FIFA et de la Coupe du Monde M17 de la FIFA, ainsi que du «jeune» talent Urs Schnyder, qui a notamment officié lors du match France-Irlande lors des qualifications

pour l'UEFA EURO 2024, peuvent être considérés comme des succès. Chez les femmes, Esther Staubli a été convoquée pour siffler lors de la Coupe du Monde féminine de la FIFA 2023. Elle a arbitré deux matchs lors de la phase de poules ainsi que le quart de finale entre le Japon et la Suède. Il s'agissait de sa troisième phase finale après 2015 (Canada) et 2019 (France).

L'arbitrage a dû et doit encore composer avec des ressources financières limitées et différents changements de modes de compétition (Credit Suisse Super League, Promotion League/Première Ligue, Juniors). Ces derniers ont eu un impact important et ont pu être maîtrisés avec succès grâce aux efforts nécessaires. La semaine de l'arbitrage 2023 («Week of the Referee») a été un succès. L'objectif était de remercier les arbitres et d'exiger que le comportement respectueux envers les arbitres soit une évidence pour toutes et tous. La mise à jour de la plateforme en ligne verdeschiri.ch/fr/ («Deviens arbitre») a également suscité de nombreux retours positifs et montre à quel point les efforts communs des associations régionales portent leurs fruits. Les thèmes de la reconnaissance envers le travail des arbitres, du recrutement et surtout du maintien des cadres existants resteront prioritaires en 2024.

Commission des terrains de jeu



La composition de la Commission des terrains de jeu de l'ASF (CTJ) était la suivante:

Marco M. Baroni (président)	LA	Suisse orientale et centrale, Argovie, Zurich, Berne, Suisse du Nord-Ouest, Soleure
Matteo Bianchi (vice- président)	SFL	Tessin
Patrick Wäspe	LA	Jura, Fribourg, Neuchâtel
Pierre-Yves Bovigny	PL	Genève, Vaud, Valais

Commission des terrains de jeu

La Commission des terrains de jeu de l'ASF (CTJ) a été très active en 2023, surtout dans le domaine de la formation continue. La commission a en effet voulu s'engager de manière forte dans cette voie. Fin avril, un atelier d'une journée entière s'est déroulé au Centre national de sport de Macolin avec tous les responsables des associations régionales. Le programme comprenait une visite des installations sportives ainsi que des présentations sur le thème des terrains de sport. L'objectif principal était de promouvoir la collaboration entre la CTJ et les responsables régionaux. Toujours dans ce même objectif, et aussi pour pouvoir partager les expériences actuelles réalisées dans les différentes régions de la Suisse, deux réunions automnales ont été organisées en octobre et novembre. Les responsables régionaux germanophones se sont réunis à Emmenbrücke et les responsables romands à Yverdon. Ce cadre a permis d'aborder de nombreux sujets en profondeur.

Le président et quelques membres de la CTJ ont également participé à plusieurs réunions techniques consacrées au gazon naturel et synthétique, ainsi qu'à des événements spécialisés: FIFA Quality Program (FQP) et Technical Advance Group (TAG), European Federation Turf Group (EFTG) et European Stadium and Safety Management (ESSMA).

Concernant les microplastiques, la Commission européenne a confirmé le 17 octobre 2023 l'interdiction de vente annoncée pour les granulés de remplissage des pelouses artificielles à base de caoutchouc synthétique. La période de transition a toutefois été fixée à huit ans et l'interdiction prendra donc effet en octobre 2031. Le changement climatique et la crise énergétique nous obligent toutes et tous à repenser la gestion des terrains de football naturels et synthétiques. Il s'agit de nous adapter afin de respecter les nouvelles directives en vigueur (économies d'énergie, limitation de l'arrosage, etc.), mais également d'être en mesure de répondre aux préoccupations du monde politique, de l'environnement, des utilisateurs, etc.

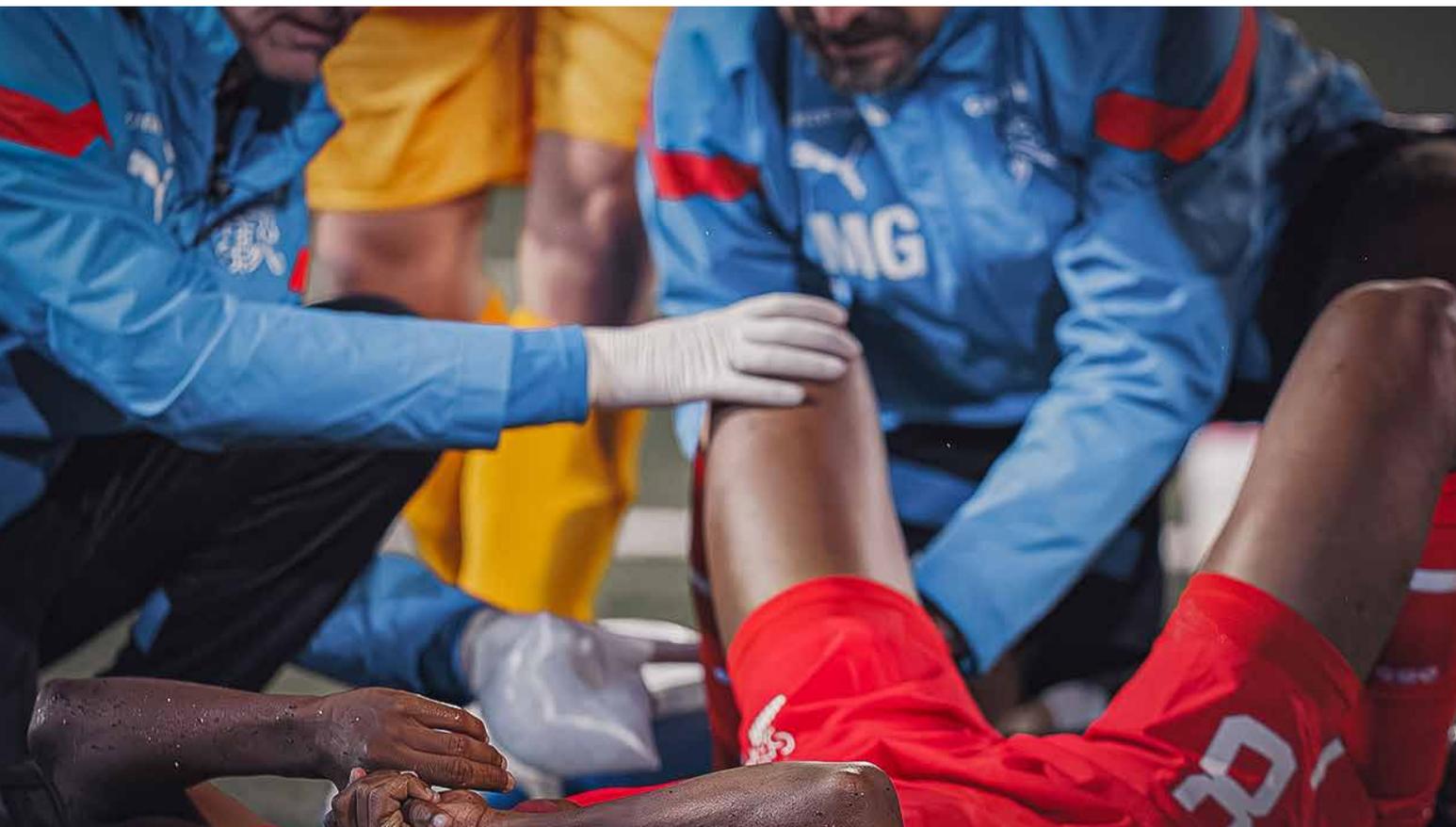
La CTJ s'est également penchée sur un autre sujet tout aussi important, celui du passage à un éclairage LED durable et à faible consommation d'énergie sur les terrains de football.

Une attention particulière a également été accordée à la migration du système de données de l'ASF (NIS). La migration incluait toutes les données saisies et les fonctionnalités existantes de l'ancien NIS 99 vers le nouveau NIS R2 et a pu être finalisée par le département ICT de l'ASF durant l'été 2023.

Des discussions ont été menées durant la migration afin d'identifier des extensions ou des optimisations supplémentaires du système qui permettraient de créer une importante valeur ajoutée et donc une augmentation nette de l'acceptation chez les utilisateurs. Ces extensions et optimisations font partie d'une demande de projet concernant la numérisation de la CTJ.

Un autre projet qui va dans le même sens est la Business Intelligence (BI). La CTJ a lancé un projet en étroite collaboration avec les responsables BI de l'ASF. L'objectif de ce projet est d'évaluer divers chiffres clés, que l'on peut filtrer par population et par code postal, en lien avec les terrains de football. Ce projet devrait livrer ses premiers résultats au printemps 2024. Ces derniers serviront alors de base prometteuse pour le développement et la promotion du football.

Commission médicale



La commission médicale a ouvert l'année 2023 par son colloque scientifique traditionnel, lors duquel l'accent a été mis sur la hanche des jeunes footballeurs. Ce colloque a permis un échange fructueux entre les médecins ainsi que les physiothérapeutes des équipes nationales et des clubs. Des thèmes tels que la pathologie de cette partie du corps, sa prévention et son traitement ont été abordés à cette occasion.

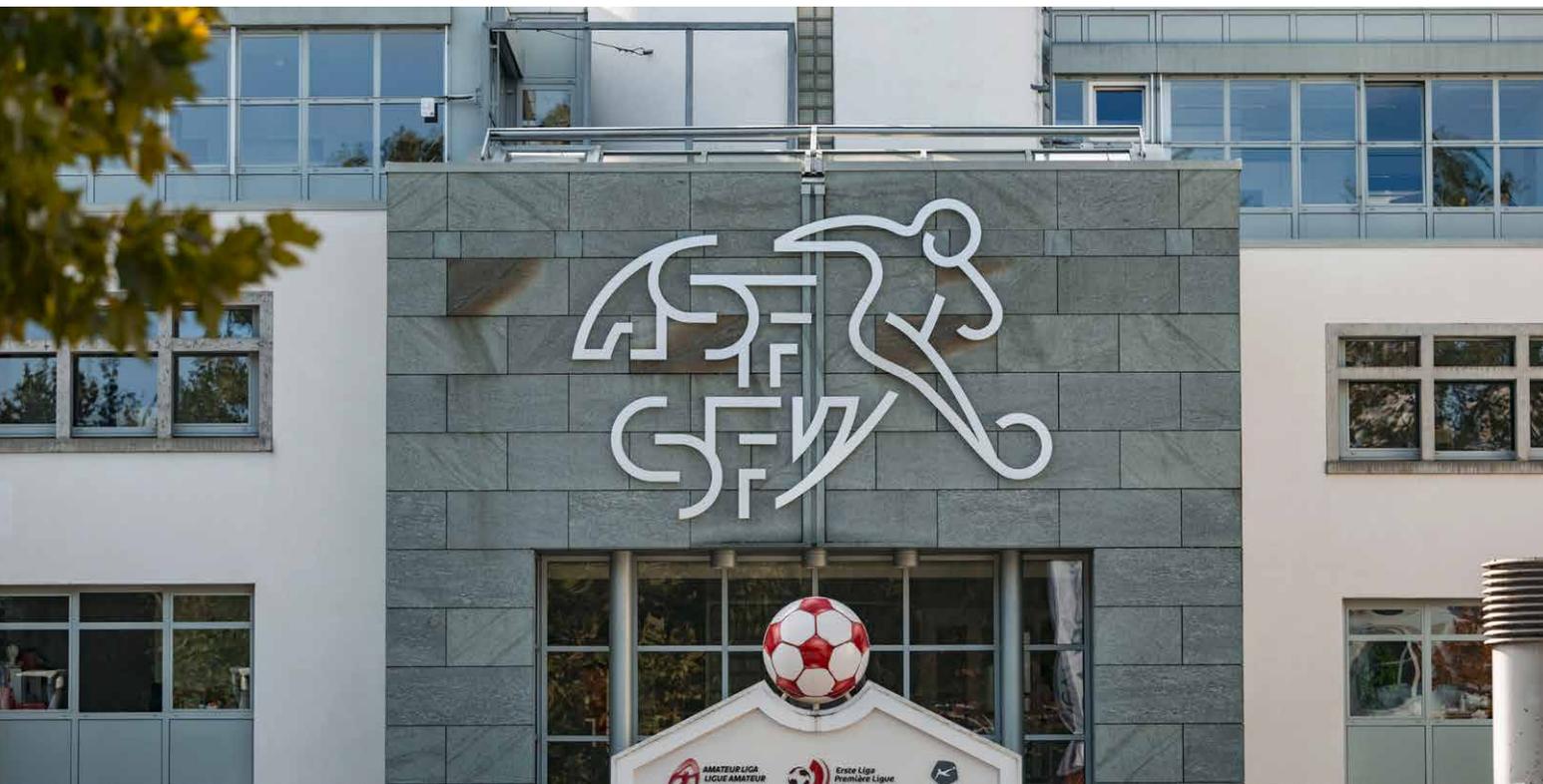
Nos différentes équipes nationales se sont qualifiées avec brio pour plusieurs grands tournois. Ces succès sportifs nécessitent une grande disponibilité du personnel médical, qui sacrifie souvent des jours de vacances ou de la disponibilité pour la famille.

Afin de répondre plus rapidement aux demandes des managers d'équipe, nous avons nommé un coordinateur médical sur la base de l'expérience acquise avec les physiothérapeutes. Cela permet une meilleure planification

de l'engagement des médecins auprès des sélections. Un médecin expérimenté, le Dr Peter Jenoure, a accepté de relever ce défi. Après le départ de Stephan Meyer, qui a travaillé pendant de nombreuses années avec compétence et professionnalisme non seulement pour l'équipe nationale A mais aussi au sein de la commission médicale, sa succession a été confiée à Nicolas Mathieu.

On constate de plus en plus souvent que les membres de la Commission médicale de l'ASF doivent non seulement être des médecins et physiothérapeutes du sport, mais également spécialistes du football. Il est essentiel qu'ils connaissent bien la physiologie, la traumatologie, la rééducation et la récupération propres à ce sport. Cela implique une présence sur le terrain, mais aussi des efforts au niveau de la formation continue. Cette ambition est partagée par la Commission médicale dans une logique de servir au mieux les équipes nationales suisses.

Finances



La situation financière de l'ASF s'est encore consolidée lors de la première année sans aucune restriction liée au Covid-19. Cela s'explique d'une part par les qualifications régulières des deux équipes nationales A pour de grands événements internationaux, mais aussi par la gestion disciplinée des coûts et des dépenses.



Rapport financier en PDF ou flipbook

Fondation suisse pour l'encouragement du sport



Près de six millions de francs pour le football suisse

En 2023 également, l'Association Suisse de Football (ASF) et la Swiss Football League (SFL) ont reçu des fonds des loteries suisses. La remise du chèque symbolique d'un montant de 5'880'000 francs a eu lieu le vendredi 22 septembre 2023 à l'occasion du match international de l'UEFA Women's Nations League entre la Suisse et l'Italie à Saint-Gall.

Un accord écrit entre l'ASF et la Fondation suisse pour l'encouragement du sport règle l'utilisation concrète de ce soutien financier précieux pour le football suisse. Ainsi, les quelque six millions de francs seront affectés à la promotion des jeunes talents dans les clubs de la SFL, au football féminin ainsi qu'à la formation et au perfectionnement des entraîneurs et des arbitres.

Clubs et joueurs



Le nombre de footballeurs et footballeuses licencié(e)s en Suisse a connu une nouvelle hausse impressionnante en 2023. Un nouveau record de plus de 359 200 footballeurs et footballeuses a été atteint dans notre pays à la fin novembre 2023. Plus de 41 500 étaient des femmes et des filles. Le boom a donc continué et le contingent féminin du football suisse s'est enrichi de 10 000 footballeuses supplémentaires. Cette tendance devrait se poursuivre grâce à l'UEFA Women's EURO 2025 en Suisse.



Les graphiques interactifs ci-dessous présentent le nombre de joueuses et joueurs licencié(e)s selon différents angles.

Distinctions



Granit Xhaka, Lia Wälti, Meschack Elia, Daniel dos Santos, Seraina Piubel, Fabian Rieder et Smilla Vallotto ont été élu(e)s footballeurs et footballeuses de l'année 2023 dans les différentes catégories. Ces distinctions ont été remises lors de la Swiss Football Night, organisée à Berne par l'Association suisse de football (ASF) en collaboration avec la Swiss Football League (SFL). Heinrich Schifferle et Yvan Perroud ont été nommés nouveaux membres d'honneur de l'ASF lors de l'assemblée des délégués 2023.



Membres d'honneur



Détenteurs de
l'insigne d'argent

L'Association Suisse de Football (ASF)

Postfach › 3000 Bern 15 › Schweiz
Case postale › 3000 Berne 15 › Suisse
Casella postale › 3000 Berna 15 › Svizzera
P.O. Box › 3000 Bern 15 › Switzerland

Haus des Schweizer Fussballs
Maison du football suisse
Casa del calcio svizzero
The House of Swiss Football
Worbstrasse 48 › 3074 Muri bei Bern

T +41 31 950 81 11
F +41 31 950 81 81
info@football.ch
www.football.ch

Impressum

Rapport annuel de l'Association Suisse de Football 2023

Éditeur: ASF

Réalisation/création: by the way communications AG

Photos: ASF, Keystone

Version: 31.12.2023

Schweizerischer Fussballverband

Association Suisse de Football

Associazione Svizzera di Football

Swiss Football Association



Rapport financier 2023



Table des matières

<u>Rapport d'activité de la Commission des finances</u>	3
<u>Rapport de situation 2023</u>	5
<u>Rapport de l'auditeur</u>	8
<u>Comptes annuels 2023</u>	10
<u>Rapport de révision de la Commission des finances</u>	31

Rapport d'activité de la Commission des finances

Dans le cadre des missions de la Commission des finances, définies par les statuts de l'ASF (art. 54 et suivants) et conformément au règlement administratif de la Commission des finances, les contrôles des comptes suivants ont été effectués:

- Mars 2023: Consultation des comptes annuels 2022 de la LA
- Juillet 2023: Consultation des comptes annuels 2022 de l'Association argovienne de football (AFV)
- Septembre 2023: Comptes annuels 2022/23 de la Swiss Football League (SFL)
- Novembre 2023: Comptes annuels 2022/23 de la Première Ligue
- Novembre 2023: Consultation des comptes annuels 2022 de l'Association Cantonale Vaudoise de Football (ACVF)

Les rapports de la Commission des finances attestent du respect de la loi et des statuts.

Lors de sa séance ordinaire du 18 novembre 2023, la Commission des finances a discuté du projet de budget pour l'année 2024 et rédigé une prise de position sur le budget 2024 à l'attention du Comité central dans le cadre de son mandat de collaboration à l'élaboration du budget 2024 de l'ASF (statuts de l'ASF, art. 55 et art. 7 du règlement interne de la Commission des finances), en présence du président central, des responsables des finances au sein du Comité central, du secrétaire général, du directeur des finances/RH de l'ASF ainsi que des responsables financiers de la Swiss Football League, de la Première Ligue et de la Ligue Amateur.

Dans sa prise de position du 18 novembre 2023, la Commission des finances recommande au Comité central d'accepter le budget 2024 de l'ASF avec une perte budgétée de CHF 180 490. En parallèle, la Commission des finances attire l'attention sur le fait que les plans financiers élaborés lors des ateliers du Comité central et de la Direction doivent être poursuivis.

Conformément à son mandat, la Commission des finances a discuté le 14 mars 2024 des comptes annuels 2023

de l'ASF avec le président central, les responsables des finances au sein du Comité central, le secrétaire général, la directrice des finances/RH de l'ASF et son adjoint, ainsi que des représentants des trois sections SFL, Première Ligue et Ligue Amateur, et a participé à leur élaboration. L'approbation des comptes 2023 de l'ASF a été recommandée, sous réserve de la révision.

La Commission des finances a indiqué dans sa prise de position du 14 mars 2024 que les pertes cumulées selon Swiss GAP RPC s'élevaient à CHF 3,0 millions au cours des trois dernières années 2021-2023. L'évolution est toutefois positive, mais des charges plus basses ou des revenus supplémentaires seront nécessaires en 2024 et au cours des années suivantes pour pouvoir établir des budgets équilibrés à l'avenir, hors revenus nets de la participation de l'équipe nationale masculine A aux phases finales de l'Euro et/ou de la Coupe du monde. Si cela n'est pas possible, le capital propre restant sera continuellement et rapidement épuisé au cours des prochaines années.

La réunion de clôture des comptes 2023 de l'ASF a eu lieu le 4 avril 2024 avec l'organe de révision externe élu par l'Assemblée des délégués. Dans ce cadre, la Commission des finances a été informée des procédures de vérification et a pris connaissance des divers rapports de cet organe. Dans son rapport du 4 avril 2024, la Commission des finances recommande l'approbation des comptes annuels et atteste leur régularité et leur conformité à la loi, aux statuts et aux règlements.

La Commission des finances a organisé des vidéoconférences supplémentaires et a discuté et évalué le processus d'élaboration du budget ainsi que le budget 2023 les 13 et 19 janvier 2023 et a rédigé une prise de position à ce sujet.

Une nouvelle vidéoconférence de la Commission des finances a eu lieu le 9 août 2023. L'accent a été mis sur la situation financière et les recettes actuelles de l'ASF, ainsi que sur les résultats des ateliers organisés sur ce thème par le Comité central de l'ASF et la Direction de l'ASF, qui ont été discutés et évalués.

Rapport d'activité de la Commission des finances

La Commission des finances remercie l'ASF pour sa participation à l'évaluation des principaux aspects financiers et la possibilité ainsi donnée de prendre position et de formuler des recommandations.

La Commission des finances remercie vivement les membres de l'administration et tout particulièrement le président central, le responsable des finances du Comité central, le secrétaire général, la directrice des finances/RH de l'ASF et son adjoint, ainsi que les présidents et les trésoriers des sections et des associations régionales, pour le soutien apporté pendant la mission. La Commission des finances a été informée, à tous les égards, de manière transparente et compétente des activités de l'ASF, des sections et des associations régionales.

Muri, le 4. avril 2024, pour la Commission des finances de l'ASF

Mathieu Jaus, président
Jacques Grossen, membre
Michael Herrmann, membre
Christian Rey, membre
Adrian Steffen, membre
Andreas Wyss, membre

Rapport de situation 2023 –

Swiss GAAP RPC

1. Vue d'ensemble: Comptes annuels 2023 selon Swiss GAAP RPC (compte de résultat, bilan, flux de trésorerie)

Au cours de l'exercice 2023, l'Association Suisse de Football (ASF) a de nouveau évolué dans un environnement en constante mutation et prouvé sa capacité d'adaptation. Les conséquences de la pandémie de Covid n'ont heureusement pratiquement pas eu d'impact sur l'activité opérationnelle. L'ASF a toutefois été confrontée à de nouveaux défis, que ce soit les troubles sur la place financière suisse au début de l'année ou encore la force du franc suisse.

Avec la participation à la phase finale de la Coupe du monde féminine en Australie et en Nouvelle-Zélande et à la phase finale de l'Euro masculin M21 en Roumanie et en Géorgie, l'Association suisse de football a une nouvelle fois été représentée par ses sélections lors des plus grands tournois internationaux en 2023.

L'augmentation des fonds de soutien de la FIFA a également permis de présenter pour la première fois un résultat positif au terme d'une participation féminine à une phase finale. Bien que les chiffres ne soient pas encore au niveau d'une phase finale de Coupe du monde masculine, ce résultat souligne le développement positif et la professionnalisation croissante du football féminin.

Le bénéfice annuel selon Swiss GAAP RPC s'élève à CHF 257 000 pour l'exercice écoulé. Il a été rendu possible grâce à l'engagement sans faille de tout le personnel et à la poursuite de la collaboration fructueuse avec les partenaires de longue date. Le capital de l'Association s'élève à CHF 19,6 millions au 31 décembre 2023, ce qui correspond à 43% du total du bilan.

1.1 Compte de résultat 2023 – produits nets des livraisons et prestations

Les produits nets des livraisons et prestations se montent à CHF 67,3 millions pour l'exercice sous revue, soit une baisse par rapport à l'exercice précédent (-13,3%).

La baisse des produits d'exploitation s'explique principalement par les différents revenus générés par les participations aux phases finales. La Coupe du monde féminine de la FIFA 2023 en Australie et Nouvelle-Zélande a généré environ CHF 4,8 millions, contre environ CHF 17,0 millions générés par la Coupe du monde masculine de la FIFA 2022 au Qatar.

Comme l'année précédente, la finale de la Coupe Suisse masculine du 6 juin 2023 à Bern entre les BSC Young Boys et le FC Lugano a pu se dérouler à guichets fermés. La Coupe Suisse a une nouvelle fois dû être organisée sans partenaire commercial en 2023. Malgré cela, la finale de la Coupe Suisse a permis de générer un bénéfice de CHF 773 000.

Les recettes issues de l'organisation des matchs (CHF 9,3 millions) ont encore augmenté par rapport à l'année précédente (+2,4%). L'exercice sous revue a également fait l'objet d'un nouveau record dans le nombre de transferts de joueurs, toutes ligues confondues. Dans le secteur amateur en particulier, les joueuses et joueurs n'avaient encore jamais autant changé de clubs.

La participation de l'équipe nationale féminine A à la Coupe du monde de la FIFA 2023 en Australie et Nouvelle-Zélande, avec la qualification de la Suisse pour les 8es de finale, a permis d'obtenir le premier résultat positif pour une phase finale de l'équipe nationale féminine A. L'excédent s'est élevé à CHF 207 000. La participation des femmes à cette phase finale en 2023 permettra ainsi de financer de futurs projets d'importance stratégique dans le domaine du football féminin.

1.2 Compte de résultat 2023 – charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté d'environ CHF 683 000 par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due à la part plus importante des joueuses et joueurs des équipes nationales A dans les recettes de sponsoring et de merchandising de l'ASF ainsi qu'à de nouveaux postes au sein des différentes directions.

Rapport de situation 2023 –

Swiss GAAP RPC

1.3 Compte de résultat 2023 – autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation ont été inférieures d'environ CHF 8,7 millions par rapport à la valeur de l'exercice précédent. Les écarts sont principalement liés aux points suivants:

- La Direction du Football féminin a vu la qualification de l'équipe nationale féminine A pour la Coupe du monde féminine de la FIFA 2023. Les charges brutes ont atteint environ CHF 4,6 million. L'année précédente, les charges brutes s'étaient élevées à CHF 15,3 millions lors de la Coupe du monde masculine de la FIFA 2022.
- Environ CHF 1,8 million de dépenses supplémentaires au sein de la Direction des équipes nationales masculines. Cela est principalement dû au nombre plus élevé de matchs internationaux de l'équipe nationale A ainsi qu'à l'UEFA EURO 2023™ de l'équipe nationale M21.

1.4 Compte de résultat 2023 – amortissements et correctifs de valeur sur postes d'immobilisations

Des amortissements d'environ CHF 2,2 millions ont été réalisés sur les immobilisations corporelles et incorporelles au cours de l'année sous revue.

1.5 Compte de résultat 2023 – produits financiers

Les produits financiers 2023 s'élèvent à environ CHF 1,1 million et, pendant l'année sous revue, ils se composent majoritairement de bénéfices non réalisés de CHF 714 000 sur les actifs financiers (obligations en francs suisses). Les gains de cours des obligations sont liés à la baisse des taux d'intérêt. L'Association Suisse de Football conservera, dans la mesure du possible, les obligations individuelles jusqu'à l'échéance afin de compenser une partie des pertes de cours non réalisées dans les années à venir.

1.6 Bilan au 31.12.2023

Les liquidités existantes, les créances à court terme ainsi que les actifs financiers (qui sont certes présentés dans le bilan comme des actifs immobilisés à long terme, mais qui peuvent être vendus à tout moment pour garantir des liquidités suffisantes) continuent de suffire sans problème pour faire face aux dettes à court terme.

Au 31 décembre 2023, le capital de l'ASF s'élève à environ CHF 19,6 millions pour un total du bilan d'environ CHF 45,4 millions. Le taux d'autofinancement a augmenté de 35% à 43% par rapport à l'année précédente en raison de la réduction du total du bilan de CHF 55,1 millions à CHF 45,4 millions.

En 2023, CHF 3,5 millions ont été versés dans la réserve de l'employeur à la caisse de pension. Cette avance figure dans les «Actifs financiers envers des proches».

1.7 Flux de trésorerie 2023

Les opérations courantes ont généré un flux de trésorerie positif d'environ CHF 4,4 millions. Sur ce montant, CHF 2,2 millions sont liés à des amortissements non liés à la trésorerie.

Ces fonds générés par l'activité opérationnelle ont permis de réaliser et de financer des investissements importants en immobilisations incorporelles (en particulier dans le développement des applications clubcorner.ch et NIS R2) durant l'exercice sous revue.

2. Évaluation des risques

Le Comité central a procédé à plusieurs évaluations des risques en 2023.

Rapport de situation 2023 – Swiss GAAP RPC

3. Conclusions, bilan et perspectives d'avenir

Grâce à sa gestion prudente et avisée de ces dernières années et au capital de l'Association à disposition, l'ASF se trouve dans une situation financière solide et est en bonne position pour relever les futurs défis dans le cadre d'un dialogue collaboratif. Le défi reste de pouvoir présenter un résultat équilibré même les années où l'équipe nationale masculine A ne participe pas aux phases finales. C'est la raison pour laquelle il est crucial de n'augmenter les dépenses que si elles peuvent être économisées dans d'autres domaines ou financées par des sources de revenus supplémentaires.

La qualification de l'équipe nationale masculine A pour la phase finale de l'Euro 2024 en Allemagne a posé de bonnes bases pour l'avenir, tant du point de vue sportif que financier. Le football suisse s'apprête également à vivre un autre grand moment sportif avec l'UEFA Women's Euro 2025™ en Suisse.

Rapport de l'auditeur

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association suisse de football (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau du capital d'association pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Comité central. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce

faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du comité central relatives aux comptes annuels

Le comité central est responsable de l'établissement des comptes annuels, lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité central est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité central a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies

Rapport de l'auditeur

peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Ernst & Young AG

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Cédric Meyer
Expert-réviseur agréé

Comptes annuels 2023

BILAN au 31.12.2023 Valeurs effectives selon les normes Swiss GAAP RPC	Explications	31.12.2023 CHF	%	31.12.2022 CHF	%
Actif					
Actif circulant		9 836 926	22 %	21 447 245	39 %
Liquidités	1.1	4 525 089	10 %	3 508 002	6 %
Créances résultant des livraisons et des prestations		3 093 175	7 %	3 864 883	7 %
Créances résultant des livraisons et des prestations envers des proches	1.2	1 436 682	3 %	1 778 082	3 %
Autres créances à court terme	1.3	89 590	0 %	250 296	0 %
Ducroire	1.4	-507 739	-1 %	-653 595	-1 %
Actifs transitoires	1.6	580 475	1 %	551 877	1 %
Actifs transitoires envers des proches	1.7	619 654	1 %	12 147 700	22 %
Immobilisations		35 573 443	78 %	33 659 661	61 %
Actifs financiers	1.8	21 551 474	47 %	22 837 796	41 %
Actifs financiers envers des proches	1.9	6 395 000	14 %	2 895 000	5 %
Immobilisations corporelles – mobilier, équipement, véhicules, matériel TIC		379 000	1 %	436 000	1 %
Immob. incorporelles – logiciels TIC		2 643 000	6 %	2 609 000	5 %
Immobilisations corporelles – immobilier		4 604 969	10 %	4 881 865	9 %
Total Actif		45 410 369	100 %	55 106 906	100 %
Passif					
Capitaux externes à court terme		22 052 916	49 %	32 226 365	58 %
Dettes résultant des livraisons et des prestations	2.1	2 412 447	5 %	3 164 168	6 %
Dettes résultant des livraisons et des prestations envers des proches	2.2	2 220 093	5 %	2 292 448	4 %
Autres dettes à court terme	2.3	1 630 038	4 %	1 438 123	3 %
Passifs transitoires	2.4	9 307 535	20 %	13 457 300	24 %
Passifs transitoires envers des proches	2.5	6 482 802	14 %	11 874 326	22 %
Capitaux externes à long terme		2 969 001	7 %	3 060 000	6 %
Provisions	2.6	2 969 001	7 %	3 060 000	6 %
Capital des fonds	Preuve capital des fonds	806 453	2 %	504 371	1 %
Fonds affectés		806 453	2 %	504 371	1 %
Capital de l'Association	Preuve capital de l'Ass.	19 582 003	43 %	19 316 174	35 %
Capital libre de l'Association		16 843 956	37 %	19 212 646	35 %
Capital de l'Association affecté		2 481 446	5 %	2 472 218	4 %
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		256 601	1 %	-2 368 690	-4 %
Total Passif		45 410 369	100 %	55 106 906	100 %

Les chiffres sont saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Comptes annuels 2023

Comptes annuels 2023 Valeurs effectives selon les normes Swiss GAAP RPC	Explications	SWISS GAAP RPC 2023	SWISS GAAP RPC 2022
Produits nets résultant des livraisons et des prestations		67 304 789	77 598 306
Vente de droits TV équipes nationales	3.1	11 663 930	11 158 066
Cession de droits commerciaux	3.2	20 821 797	17 816 315
Recettes Coupe Suisse	3.3	4 254 670	4 265 908
Participation de l'équipe nationale masculine A à la Coupe du monde FIFA 2022™ au Qatar	3.4	0	16 967 878
Recettes matchs internationaux équipes nationales masculines A et M21	3.5	3 316 148	3 891 801
Cotisations de membres des clubs de l'ASF et recettes organisation matchs	3.6	9 281 299	9 061 711
Contribution d'encouragement – Fondation suisse pour l'encouragement du sport / Sport-Toto		1 920 000	2 433 601
Autres subventions et contributions	3.7	11 906 533	8 538 377
Autres recettes	3.8	4 140 413	3 464 650
Dépenses fournitures et prestations de service	4.1	-2 300 001	-2 991 098
Charges de personnel	4.2	-16 623 940	-15 940 956
Autres charges d'exploitation		-46 688 568	-55 392 541
Marketing, dont frais de réalisation et livraison des droits	4.3	-4 043 201	-3 255 730
Charges Coupe Suisse	4.4	-3 481 756	-3 579 989
Participation de l'équipe nationale masculine A à la Coupe du monde FIFA 2022™ au Qatar	4.5	-93 832	-15 271 037
Charges Direction Équipes nationales	4.6	-8 796 830	-6 958 233
Charges Direction Développement du football	4.7	-11 774 752	-11 468 250
Charges Direction du football féminin	4.8	-9 798 266	-6 382 643
Contributions aux sections, associations régionales et clubs	4.9	-4 233 833	-4 244 951
Organes, comités et commissions	4.10	-707 641	-597 796
Médias/communication, frais de billetterie pour matchs à l'étranger, sécurité, frais de bureau et de gestion, TIC, frais de véhicules, frais immobiliers, réduction de l'impôt anticipé sur la TVA et autres charges d'exploitation	4.11	-3 758 457	-3 633 912
Amortissements	Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles	-2 221 149	-2 353 095
Résultat d'exploitation		-528 868	920 615
Charges financières	4.12	0	-1 832 317
Produits financiers	4.13	1 061 802	316 656
Résultat ordinaire		532 934	-595 047
Recettes résultant de tiers	4.14	15 363	15 363
Variation du capital des fonds	4.15	-302 083	0
Résultat de l'exercice avant impôts		246 214	-579 684
Impôts directs	4.16	19 617	68 865
Résultat de l'exercice avant affectation / Variation du capital de l'Association affecté		265 830	-510 819
Variation du capital de l'Association affecté	4.17	-9 229	-1 857 871
Résultat de l'exercice		256 601	-2 368 690

Les chiffres sont saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Comptes annuels 2023

Tableau de variation du capital

2023		État 1.1	Augmentation	Baisse	Transfert	État 31.12
Total capital des fonds		504 371	2 015 882	- 1 713 800	0	806 453
Centre de formation de Bienne	a)	0	524 937	-524 937	0	0
Centres de performance	b)	17 537	1 345 945	-945 746	164 044	581 781
Minipitches	c)	164 044	0	0	-164 044	0
Convention de l'UEFA sur la formation des arbitres	d)	322 790	145 000	-243 117	0	224 673
Total capital de l'Association		1 931 612	1 756 477	- 1 490 646	0	1 958 203
Capital libre de l'Association		1 921 264			-2 368 690	1 684 395
Capital affecté		2 472 217	1 499 876	- 1 490 646	0	2 481 446
Fonds de formation	e)	704 860	1 293 350	-1 282 400	0	715 809
Fonds des phases finales UEFA/FIFA	f)	1 767 357	206 526	-208 246	0	1 765 637
Résultat de l'exercice		-2 368 690	256 601	0	2 368 690	256 601
2022		État 1.1	Augmentation	Baisse	Transfert	État 31.12
Total capital des fonds		557 285	1 411 554	- 1 464 468	0	504 371
Centre de formation de Bienne	a)	0	552 987	-552 987	0	0
Centres de performance	b)	181 068	712 567	-876 098	0	17 537
Minipitches	c)	164 044	0	0	0	164 044
Convention de l'UEFA sur la formation des arbitres	d)	212 173	146 000	-35 383	0	322 790
Total capital de l'Association		1 982 694	3 400 514	- 3 911 333	0	1 931 612
Capital libre de l'Association		2 008 921	0	0	-876 569	1 921 264
Capital affecté		614 348	3 400 514	- 1 542 643	0	2 472 217
Fonds de formation	e)	614 348	1 278 673	-1 188 160	0	704 860
Fonds des phases finales UEFA/FIFA	f)	0	2 121 841	-354 483	0	1 767 357
Résultat de l'exercice		-876 569	0	-2 368 690	876 569	-2 368 690

Les chiffres sont saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

a) Centre de formation des filles à Bienne

L'Association Suisse de Football disposait initialement de quatre centres de formation: à Payerne, Emmen, Tenero et Huttwil/Bienne (filles), les jeunes athlètes avaient la possibilité de recevoir une formation sportive à un niveau très élevé. Pour les talents du football, le rêve de devenir un joueur professionnel doit pouvoir devenir réalité. Les offres des centres de formation ont de plus permis aux jeunes talents de combiner formation professionnelle et carrière

sportive. L'Association Suisse de Football encourage les talents sportifs et garantit en même temps la formation professionnelle. Les centres de formation sont cofinancés par l'UEFA et la FIFA. Ces dernières années, les clubs de la SFL ont progressivement adopté le concept de formation de l'ASF. Afin d'éviter une concurrence inutile entre les clubs de la SFL et de l'ASF, les centres d'entraînement des garçons d'Emmen, Payerne et Tenero ont été fermés. Dans le cadre d'un projet de suivi, plusieurs centres de perfor-

Comptes annuels 2023

mance ont été lancés dans toute la Suisse. En revanche, le centre de formation pour filles de Bienne continuera d'exister en tant que pilier extrêmement important du football féminin.

b) Centres de performance

Dans le cadre d'un projet de suivi pour les centres de formation, différents centres de performance ont été lancés dans toute la Suisse sous la houlette de partenariats et de clubs dans le football d'élite junior. L'idée est de donner aux clubs la possibilité de recevoir des subventions pour la direction des centres de performance, à condition de respecter certaines conditions ou exigences.

c) Minipitches

L'Association Suisse de Football offre un soutien financier subsidiaire pour la construction de petits terrains en gazon synthétique, qui sont réalisés ou financés sur la base des programmes HatTrick de l'UEFA.

d) Convention de l'UEFA sur la formation des arbitres

La convention de l'UEFA sur la formation et l'organisation des arbitres vise d'une part à promouvoir le rôle des arbitres et, d'autre part, à améliorer la qualité des performances des arbitres à tous les niveaux du football. L'UEFA fournit des ressources financières pour la réalisation de ces objectifs.

e) Fonds de formation de l'ASF

L'Association Suisse de Football perçoit une contribution de formation sur tous les transferts définitifs et les prêts de joueurs âgés de 19 à 32 ans à un club de l'Association Suisse de Football en supplément des cotisations des membres. Cette contribution est versée dans le fonds de formation lié à la promotion de la relève dans le capital affecté. Les fonds sont principalement et spécifiquement versés aux clubs actifs dans le domaine du football d'élite junior et qui appliquent le règlement du label de l'ASF, ainsi qu'aux associations régionales pour contribuer à couvrir les charges de personnel des directeurs techniques.

f) Fonds des phases finales UEFA/FIFA

L'Association Suisse de Football crédite les contributions de couverture de la participation aux phases finales de l'UEFA et de la FIFA des équipes nationales A à partir de 2022 au fonds nouvellement créé dans le capital affecté. Le fonds doit être utilisé pour financer des projets stratégiques importants et limités dans le temps. Le Comité central décide quels sont les projets sélectionnés et financés.

Comptes annuels 2023

Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2023	Parcelle de terrain	Bâtiment	Mobilier et équipement, véhicules	Matériel TIC	Total immob. corporelles	Immob. incorporelles – logiciels TIC
Valeurs de marché au 1.1.2022	2 142 000	16 387 456	118 770	1 236 929	19 885 155	5 661 391
Entrées 2022	0	0	27 880	111 474	139 354	1 706 845
Sorties 2022	0	0	0	-306 832	-306 832	-2 018 576
Subventions d'investissement FIFA	0	0	0	0	0	0
Reclassements 2022	0	0	0	0	0	0
Valeurs de marché au 31.12.2022	2 142 000	16 387 456	146 650	1 041 572	19 717 678	5 349 660
Amortissements cumulés au 1.1.2022	0	-9 240 945	-33 771	-783 929	-10 058 645	-2 924 391
Entrées 2022	0	-276 897	-12 880	-228 474	-518 251	-1 834 845
Sorties 2022	0	0	0	306 832	306 832	2 018 576
Reclassements 2022	0	0	0	0	0	0
Amortissements cumulés au 31.12.2022	0	-9 517 842	-46 651	-705 572	-10 270 065	-2 740 660
Dépréciations cumulées au 1.1.2022	-306 000	-3 823 750	0	0	-4 129 750	0
Entrées 2022	0	0	0	0	0	0
Sorties 2022	0	0	0	0	0	0
Dépréciations cumulées au 31.12.2022	-306 000	-3 823 750	0	0	-4 129 750	0
Valeurs comptables nettes au 31.12.2022	1 836 000	3 045 865	100 000	336 000	5 317 864	2 609 000
Valeurs de marché au 1.1.2023	2 142 000	16 387 456	146 650	1 041 572	19 717 678	5 349 660
Entrées 2023	0	0	0	121 676	121 676	1 799 576
Sorties 2023	0	0	-11 334	-576 585	-587 919	-1 904 485
Subventions d'investissement FIFA	0	0	0	0	0	0
Reclassements 2023	0	0	0	0	0	0
Valeurs de marché au 31.12.2023	2 142 000	16 387 456	135 316	586 663	19 251 435	5 244 751
Amortissements cumulés au 1.1.2023	0	-9 517 842	-46 651	-705 572	-10 270 065	-2 740 660
Entrées 2023	0	-276 897	-16 000	-162 676	-455 573	-1 765 576
Sorties 2023	0	0	11 334	576 585	587 919	1 904 485
Reclassements 2023	0	0	0	0	0	0
Amortissements cumulés au 31.12.2023	0	-9 794 739	-51 317	-291 663	-10 137 719	-2 601 751
Dépréciations cumulées au 1.1.2023	-306 000	-3 823 750	0	0	-4 129 750	0
Entrées 2023	0	0	0	0	0	0
Sorties 2023	0	0	0	0	0	0
Dépréciations cumulées au 31.12.2023	-306 000	-3 823 750	0	0	-4 129 750	0
Valeurs comptables nettes au 31.12.2023	1 836 000	2 768 968	84 000	295 000	4 983 967	2 643 000

La valeur d'assurance incendie des bureaux et des locaux commerciaux de l'Association Suisse de Football, situé Worbstrasse 48 à 3074 Muri b. Bern, s'élève à CHF 10 644 800 au 31 décembre 2023, soit une augmentation de CHF 994 800 par rapport à l'année précédente (CHF 9 650 000).

Comptes annuels 2023

Valeurs d'assurance des biens mobiliers en CHF:	2023	2022
Biens et équipements, matériel informatique	4 438 299	5 188 000
Installations techniques diverses	391 724	283 700
Total	4 830 023	5 471 700

Les dépréciations cumulées sur la parcelle de terrain ainsi que sur l'immeuble abritant les bureaux et l'administration, pour un montant total de CHF 4 129 750, ont dû être effectuées en 2023, car il existait des indications selon lesquelles la valeur comptable nette ne se basait ni sur la valeur d'usage, ni sur la valeur de marché. Par conséquent, une dépréciation a été établie et la valeur comptable nette a été ajustée sur la base d'une estimation de la valeur de marché effectuée par un expert en évaluation externe.

Tableau des flux de trésorerie 2023
Valeurs effectives selon les normes Swiss GAAP RPC

	2023	2022
Flux de trésorerie des opérations courantes	4 446 917	891 742
Résultat de l'exercice	256 601	-2 368 690
Amortissements immobilisations corporelles	455 573	518 251
Amortissements des immobilisations incorporelles	1 765 576	1 834 845
Bénéfices (-) et pertes (+) non réalisés sur actifs financiers	-705 100	1 792 068
Augmentation (-) / baisse (+) créances	1 127 959	-1 597 242
Augmentation (-) / baisse (+) comptes de régularisation actifs	11 499 447	-11 449 985
Augmentation (+) / baisse (-) dettes à court terme	-632 161	1 196 738
Augmentation (+) / baisse (-) des passifs transitoires	-954 128	9 255 807
Baisse des provisions	-90 999	-95 000
Augmentation (-) / baisse (+) capital des fonds	302 082	-52 914
Augmentation (+) / baisse (-) du capital affecté	9 228	1 857 870
Flux de trésorerie des activités d'investissement	-3 429 830	-1 847 690
Investissements immobilisations	-121 676	-139 354
Cessions immobilisations	0	0
Investissements dans des actifs financiers	-3 500 000	-2 017 549
Cessions d'actifs financiers	1 991 422	2 016 058
Cessions immobilisations financières de personnes proches	-1 799 576	-1 706 845
Flux de trésorerie des activités de financement:	0	0
Variation des dettes financières à court terme avec intérêt	0	0
Variation nette des liquidités	1 017 087	-955 948
Liquidités en début de période	3 508 002	4 463 950
Variation nette des liquidités	1 017 087	-955 948
Liquidités en fin de période	4 525 089	3 508 002

Les chiffres sont saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Comptes annuels 2023

Explications relatives aux comptes annuels 2023

1.1 Liquidités

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Avoirs au comptant	17 124	28 243
Avoirs en banque et comptes de chèques postaux en CHF	3 857 243	3 167 461
Avoirs bancaires en devises étrangères (EUR/USD)	650 724	312 298
Total liquidités	4 525 089	3 508 002

Les avoirs en devises étrangères sont évalués au cours de change du jour à la date de clôture du bilan.

1.2 Créances résultant des livraisons et des prestations envers des proches

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Créances envers les clubs de l'ASF	600 081	657 114
Créances envers l'UEFA/la FIFA	332 733	853 025
Créances envers les associations régionales et de districts	0	206 163
Créances envers les sections de l'ASF (SFL, Première Ligue, Ligue Amateur)	503 868	61 780
Total créances résultant des livraisons et des prestations envers des proches	1 436 682	1 778 082

1.3 Autres créances à court terme

Les autres créances à la date de la clôture du bilan se composent comme suit:

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Impôt anticipé	89 590	77 164
Créances envers la Confédération, les cantons et les communes	0	173 133
Total autres créances à court terme	89 590	250 296

1.4 Ducroire

Le «ducroire» a été évalué selon des critères économiques et se base sur des valeurs empiriques des années précédentes.

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Ducroire	-507 739	-653 595
Total ducroire	-507 739	-653 595

1.5 Stocks

Les stocks disponibles sont composés essentiellement de survêtements, de maillots, de ballons et de matériel médical. Les achats apparaissent au poste «Dépenses fournitures et prestations de service» dans le compte de résultat. Pour les raisons suivantes, ce poste est considéré comme bien de consommation et n'est pas indiqué comme poste de stock au bilan:

- Le matériel est presque exclusivement mis à disposition gratuitement par des partenaires et des sponsors.
- Le matériel est utilisé et consommé au fur et à mesure lors des rassemblements des différentes équipes nationales.
- Le matériel n'a qu'une valeur d'usage interne pour l'Association Suisse de Football. Une vente ne serait pas possible en raison d'accords de sponsoring qui sont en partie spécifiques.
- Les survêtements, les maillots, les ballons, etc. sont lavés et réutilisés. Par conséquent, la valeur du produit usagé pourrait se révéler très basse.

Comptes annuels 2023

1.6 Actifs transitoires

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Paiements anticipés pour les périodes suivantes	48 354	153 975
Actifs transitoires envers des tiers	28 621	353 902
Actifs transitoires envers le secteur public	107 500	44 000
Primes de qualification déjà versées pour la qualification à l'UEFA Euro 2024™	396 000	0
Total actifs transitoires	580 475	551 877

1.7 Actifs transitoires envers des proches

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Swiss Olympic – Participation aux frais de la journée de présence Gestion de club	6 950	13 500
FIFA – Versement de la prime de la Coupe du monde FIFA 2022™	0	12 134 200
Associations régionales	103 362	0
UEFA	17 142	0
Clubs	492 200	0
Total actifs transitoires envers des proches	619 654	12 147 700

La prime de la FIFA pour la participation à la Coupe du monde FIFA 2022 n'a été versée qu'en 2023.

1.8 Actifs financiers

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Obligations en CHF ainsi que dépôts à terme en CHF avec une durée > 12 mois	21 551 472	22 837 794
Actions non cotées p.m.	1	1
Titres de participation p.m.	1	1
Total actifs financiers	21 551 474	22 837 796

Les actifs financiers sont exclusivement des obligations en CHF avec une durée résiduelle à moyen terme. En raison de la baisse des taux d'intérêt, des bénéfices comptables non réalisés ont pu être pris en compte sur les différents postes au cours de l'année sous revue. L'intention est de conserver les différentes obligations jusqu'à échéance afin de pouvoir compenser à l'avenir les pertes comptables non réalisées de l'année précédente.

1.9 Actifs financiers envers des proches

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Hypothèque caisse de prévoyance	400 000	400 000
Réserves de cotisations de l'employeur pour les fondations de prévoyance de l'ASF (sans renonciation à l'utilisation)	5 995 000	2 495 000
Total actifs financiers envers des proches	6 395 000	2 895 000

2.1 Dettes résultant des livraisons et des prestations

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Cautions reçues pour les entraîneurs non qualifiés	220 000	295 000
Factures des fournisseurs	2 192 446	2 206 426
Paiements reçus de l'OFSPPO à reverser aux clubs (J+S)	0	662 742
Total dettes résultant des livraisons et des prestations	2 412 447	3 164 168

Les factures des fournisseurs sont des obligations de paiement non honorées résultant de l'utilisation de crédits fournisseurs pour l'achat de marchandises, de consommables, d'immobilisations, ainsi que de prestations reçues, de conseils, etc. avec une échéance de moins de 12 mois.

Les escomptes sont considérés comme des réductions du prix d'achat.

Comptes annuels 2023

2.2 Dettes résultant des livraisons et des prestations envers des proches

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Fondation LPP de l'ASF (caisse de pension)	250 467	320 266
Dettes envers les sections de l'ASF (SFL, Première Ligue, Ligue Amateur)	528 583	175 297
Dettes envers les associations régionales et de districts	37 980	307 040
Cautions d'entrée versées par les clubs de l'ASF	608 363	615 763
Autres dettes envers les clubs de l'ASF	794 701	874 082
Total dettes envers des proches	2 220 093	2 292 448

2.3 Autres dettes à court terme

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Décompte TVA du T4	410 881	412 947
Dettes envers l'AVS, l'AC, la caisse d'allocations familiales	165 950	376 443
Impôts à la source décomptés mais pas encore payés	326 654	558 861
Dettes envers la Confédération, les cantons, les communes et les administrations fiscales cantonales	714 395	77 714
Compte courant – mesures de stabilisation Covid de la Confédération	12 158	12 158
Total dettes financières à court terme avec intérêt	1 630 038	1 438 123

2.4 Passifs transitoires

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Recettes facturées pour les périodes à venir	2 772 525	3 081 988
Primes de qualification facturées aux partenaires commerciaux pour l'UEFA EURO 2024™	725 000	0
Primes de qualification facturées aux partenaires commerciaux pour la Coupe du monde féminine de la FIFA 2023™	0	381 250
Primes de qualification facturées aux partenaires commerciaux pour la phase finale de l'EURO M21 2023	0	91 250
Primes et indemnités impayées pour les joueurs et le staff – Coupe du monde de la FIFA 2022™	0	3 723 151
Signing Fee Ticketmaster (en fonction des recettes de billetterie pendant la durée du contrat)	1 300 000	1 650 000
Régularisation des crédits de vacances et d'heures supplémentaires du personnel	492 913	531 000
Régularisation de la provision pour les cadeaux d'ancienneté du personnel de l'ASF	510 000	515 000
Régularisation pour factures en suspens	1 056 684	753 053
Régularisation pour les km suppl. sur les contrats de leasing des voitures de fonction	61 000	61 000
Dettes envers des partenaires pour les droits non livrés en raison du Covid	1 267 790	2 101 314
Autres régularisations diverses	1 037 622	360 294
Provisions part à court terme pour impôts différés	84 000	208 000
Total comptes de régularisation passifs	9 307 535	13 457 299

Comptes annuels 2023

2.5 Passifs transitoires envers des proches

en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Swiss Olympic – diverses avances de fonds	146 500	139 500
Versements de l'UEFA déjà perçus pour les exercices suivants	5 965 164	8 293 826
Versements de la FIFA déjà perçus pour les exercices suivants	0	887 021
Régularisation des factures en suspens de la FIFA	0	251 583
Régularisation des notes de crédit à payer aux associations régionales et aux sections	308 333	2 177 799
Régularisation des factures impayées des clubs de l'ASF	62 805	124 597
Total comptes de régularisation passifs envers des proches	6 482 802	11 874 326

2.6 Provisions

Provision Parc Saint-Jacques en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Valeur comptable au 1.1.	1 500 000	1 500 000
Constitution	0	0
Utilisation	0	0
Dissolution par le compte de résultat	0	0
Valeur comptable au 31.12.	1 500 000	1 500 000

L'ASF a participé aux frais d'agrandissement du stade Parc Saint-Jacques à Bâle pour un montant total de CHF 5 250 000. Si, à la fin de la saison 2018/2019, les recettes supplémentaires générées par les matchs internationaux disputés à Bâle dépassent le montant de l'investissement de CHF 5,25 millions, l'ASF doit contribuer au maximum à hauteur de CHF 1,5 million au manque de financement du stade de Bâle, pour autant que celui-ci ne soit pas couvert par le canton. Le décompte définitif n'est pas encore disponible.

Provision part à long terme des impôts différés en CHF	31.12.2023	31.12.2022
Valeur comptable au 1.1.	1 560 000	1 655 000
Constitution	0	0
Utilisation	0	0
Dissolution par le compte de résultat	-91 000	-95 000
Valeur comptable au 31.12.	1 469 000	1 560 000

Des provisions pour impôts sur le revenu latents sont constituées sur les différences d'évaluation temporaires afin de tenir compte des effets futurs de l'impôt sur le revenu. Étant donné que le moment de la réalisation des réserves latentes est incertain, les taux d'imposition applicables à la date du bilan sont utilisés pour calculer les provisions. Les provisions pour impôts sur le revenu latents sont divisées en une partie courante (cf. comptes de régularisation passifs) et une partie non courante.

Total des provisions	2 969 000	3 060 000
-----------------------------	------------------	------------------

3.1 Vente de droits TV équipes nationales

en CHF	2023	2022
Vente de droits TV équipes nationales / SSR / UEFA	10 813 930	10 298 066
Prestations en nature contrats TV équipes nationales	850 000	860 000
Total de la vente des droits TV	11 663 930	11 158 066

Comptes annuels 2023

3.2 Cession de droits commerciaux

en CHF	2023	2022
Contributions des sponsors et des partenaires des équipes nationales masculines / espèces	13 123 321	10 616 948
Contributions des sponsors et des partenaires des équipes nationales masculines / prestations en nature	2 811 586	3 551 168
Revenus du merch. et des licences équipes nationales masculines	1 191 226	567 568
Contributions de sponsoring et des partenaires pour le football des enfants, le football des juniors et d'autres produits	1 584 045	1 407 965
Contributions de sponsoring et des partenaires pour le football féminin	2 011 620	1 572 665
Swiss Football Awards	100 000	100 000
Total vente des droits commerciaux	20 821 797	17 816 315

3.3 Recettes Coupe Suisse

en CHF	2023	2022
Cession de droits commerciaux	0	150 000
Cession de droits TV	1 950 000	1 950 000
Recettes finale de Coupe Suisse	2 304 670	2 165 908
Total recettes Coupe Suisse	4 254 670	4 265 908

3.4 Participation de l'équipe nationale masculine A à la Coupe du monde FIFA 2022 au Qatar

en CHF	2023	2022
Indemnités UEFA/FIFA	0	14 867 191
Primes partenaires des équipes nationales	0	1 750 761
Part des recettes de la vente de billets	0	349 925
Total recettes issues de la participation à la Coupe du monde FIFA 2022™ au Qatar	0	16 967 878

3.5 Recettes matchs internationaux équipes nationales masculines A et M21

en CHF	2023	2022
Recettes matchs internationaux éq. nat. A	2 959 586	3 881 717
Recettes matchs internationaux éq. nat. M21	356 563	10 083
Total des recettes matchs internationaux éq. nat. A et M21	3 316 148	3 891 801

3.6 Cotisations de membres des clubs de l'ASF et recettes organisation matchs

en CHF	2023	2022
Cotisations des clubs et joueurs	2 814 589	2 991 783
Taxes pour les transferts, les inscriptions et les regroupements	4 920 391	4 669 558
Cotisations des membres extraordinaires Membres	201 786	251 117
Autres cotisations diverses	753 253	575 643
Amendes issues de l'organisation des matchs	497 180	452 505
Taxes sur les contrats de prêt	32 930	48 560
Recettes diverses issues de l'organisation des matchs	61 170	72 545
Total cotisations des membres et recettes organisation matchs	9 281 299	9 061 711

3.7 Autres subventions et contributions

en CHF	2023	2022
Subventions de Swiss Olympic et de la Confédération, des cantons et villes	2 057 662	1 895 898
Prime de succès de Swiss Olympic – Convention de prestations 2017–2020	0	15 697
Subventions diverses de l'OFSP	1 016 774	243 163
J+S / Remboursements cours d'entraîneurs	59 820	51 235
Contributions de l'UEFA	3 859 878	4 557 278
Contributions de la FIFA	4 912 398	1 775 107
Total autres subventions et contributions	11 906 533	8 538 377

Comptes annuels 2023

Soutien financier FIFA / UEFA:

Les fonds du projet FIFA Forward 3.0 (2023 – 2026) sont utilisés comme contributions pour financer les coûts opérationnels et pour les matchs internationaux des équipes nationales juniors et de l'équipe nationale féminine A. Les contributions de la FIFA comprennent aussi les contributions pour la Coupe du monde féminine de la FIFA 2023 en Nouvelle-Zélande/Australie.

Les fonds du projet de l'UEFA HatTrick V (2020 – 2024) sont utilisés comme auparavant pour le centre de formation des filles à Bienne ainsi que pour les centres de performance dans la promotion de la relève.

3.8 Autres recettes

en CHF	2023	2022
Vente de matériel de bureau et de services TIC	275 934	168 774
Vente de billets / matchs à l'étranger	48 190	58 952
Recettes arbitres	3 269 080	2 864 786
Répercussion des taxes SUISA sur les clubs	66 381	66 374
Recettes diverses, y compris l'UEFA Study Group	406 691	142 232
Autres recettes CF Bienne	74 137	163 531
Total autres recettes	4 140 413	3 464 650

4.1 Dépenses fournitures et prestations de service

en CHF	2023	2022
Achats de matériel Puma (prestations en nature) et divers frais logistiques	-569 250	-1 695 333
Dépenses fournitures – prestations en nature de divers partenaires et sponsors	-1 681 447	-1 285 938
Achat de cadeaux	-49 304	-9 828
Total dépenses fournitures et prestations de service	-2 300 001	-2 991 098

4.2 Charges de personnel

en CHF	2023	2022
Charges de personnel du secrétariat général, y c. prestations sociales	-11 221 979	-10 533 414
Charges de personnel des coaches de l'équipe nationale A, y c. prestations sociales	-2 154 823	-1 953 194
Charges de personnel des entraîneurs des équipes nationales juniors, y c. prestations sociales	-1 513 031	-1 802 412
Part des joueurs et joueuses de l'équipe nationale A dans les recettes de sponsoring et de merchandising, y c. prestations sociales	-1 447 820	-756 255
Primes de points et de match de l'équipe nationale A, y c. prestations sociales	-286 287	-636 739
Primes de points et de match de l'équipe nationale M21, y c. prestations sociales	0	-258 942
Total charges de personnel	-16 623 940	-15 940 956

4.3 Marketing, dont frais de réalisation et livraison des droits

en CHF	2023	2022
Dépenses pour les équipes nationales A	-2 880 304	-2 091 036
Dépenses pour les autres équipes nationales et produits	-203 083	-248 073
Prestations en nature contrat TV	-850 000	-860 000
Frais Swiss Football Award	-109 814	-56 621
Total marketing, dont frais de réalisation et livraison des droits	-4 043 201	-3 255 730

Les Swiss Football Awards n'avaient eu lieu que sous format en ligne durant l'exercice précédent.

Comptes annuels 2023

4.4 Charges Coupe Suisse

en CHF	2023	2022
Versements aux clubs de l'ASF participants (fonds TV, primes de marketing, billetterie)	-1 453 000	-1 565 500
Coûts opérationnels (frais d'impression, inspections de sécurité, etc.)	-14 306	-25 163
Frais de marketing et de mise en œuvre	-272 147	-237 247
Frais d'événement finale de Coupe, y compris contribution aux finalistes pour participation aux recettes de billetterie	-1 742 304	-1 752 079
Total charges Coupe Suisse	-3 481 756	-3 579 989

4.5 Participation de l'équipe nationale masculine A à la Coupe du monde FIFA 2022™ au Qatar

en CHF	2023	2022
Coûts opérationnels (hôtel, transport, restauration)	0	-3 415 620
Indemnités journalières et primes versées aux joueurs, au staff et au personnel (y c. les primes de qualification)	0	-9 985 952
Parts de bénéfices versées – sections de l'ASF (SFL, Première Ligue, Ligue Amateur)	0	-1 869 466
Correction du décompte de la Coupe du monde 2022™	-93 832	0
Total charges liées à la participation de l'équipe nationale masculine A à la Coupe du monde FIFA 2022™ au Qatar	-93 832	-15 271 037

4.6 Charges Direction Équipes nationales

en CHF	2023	2022
Charges matchs internationaux équipe nationale A	-4 163 306	-3 880 309
Charges matchs internationaux équipe nationale M21 – UEFA EURO 2023™	-889 182	0
Charges matchs internationaux équipe nationale M21	-1 284 340	-743 734
Charges matchs internationaux équipe nationale M20	-110 464	-154 143
Charges matchs internationaux équipe nationale M19	-331 651	-505 958
Charges matchs internationaux équipe nationale M18	-399 041	-206 686
Charges matchs internationaux équipe nationale M17	-550 793	-390 495
Charges matchs internationaux équipe nationale M16	-323 699	-272 118
Charges matchs internationaux équipe nationale M15	-145 818	-165 344
Charges matchs internationaux équipe nationale M14	-60 857	-62 899
Frais administratifs des équipes nationales	-537 678	-576 547
Total charges Direction Équipes nationales	-8 796 830	-6 958 233

4.7 Charges Direction Développement du football

en CHF	2023	2022
Coûts des réunions, séminaires et ateliers, y compris l'UEFA Study Group	-45 552	-23 999
Projets de la Direction du développement du football (Life Conflicts, Power to win, philosophie de jeu et de formation)	-11 483	-69 106
Charges analyse du jeu et des joueurs	-90 898	-87 127
Département Promotion de la relève	-2 971 502	-2 843 661
Département Football de base	-2 347 182	-2 693 704
Département Formation des entraîneurs	-427 451	-471 405
Département Arbitres	-5 008 525	-4 701 754
Département Développement des clubs	-643 355	-411 590
Département Gestion des talents	-200 759	-135 006
Service Formation des gardiens et athlétisme	-28 045	-30 898
Total charges Direction développement du football	-11 774 752	-11 468 250

Comptes annuels 2023

4.8 Charges Direction du football féminin

en CHF	2023	2022
Frais administratifs / div. projets de promotion du football d'élite et du football de base	-1 123 563	-1 200 883
Contributions au label	-618 000	-600 000
Équipe nationale féminine A	-1 833 696	-1 491 848
Équipe nationale féminine A – participation à l'UEFA EURO 2022™ y c. préparation	0	-1 393 600
Équipe nationale féminine A – participation à la Coupe du monde 2023 y c. préparation	-4 124 622	0
Équipe nationale féminine M19	-748 802	-463 536
Équipe nationale féminine M17	-506 160	-391 799
Équipe nationale féminine M16	-279 137	-247 423
Centres de formation des filles M15 et M14	-39 349	-40 567
Dépenses CF Bienne	-524 937	-552 987
Total charges Direction football féminin	-9 798 266	-6 382 643

4.9 Contributions aux sections, associations régionales et clubs

en CHF	2023	2022
Contributions à la SFL	-2 055 000	-2 055 000
Contributions à la Première Ligue	-468 000	-568 000
Contributions à la Ligue Amateur	-443 395	-392 500
Contributions fixes aux associations régionales	-1 221 368	-1 193 451
Dons et soutiens à des clubs et associations régionaux pour des demandes de projets individuels	-46 070	-36 000
Contributions aux sections, associations régionales et clubs	-4 233 833	-4 244 951

4.10 Organes, comités et commissions

en CHF	2023	2022
Assemblée des délégués (tous les 2 ans)	-19 252	0
Conseil de l'Association	-3 634	0
Comité central, y compris div. projets de réforme	-601 916	-530 697
Tribunal de recours, Commission de contrôle et de discipline	-12 340	-13 210
Commission des finances, Commission des terrains de jeu, Commission médicale et Commissions spéciales	-70 498	-53 889
Total charges organes, comités et commissions	-707 641	-597 796

4.11 Médias/communication, frais de billetterie pour matchs à l'étranger, sécurité, frais de bureau et de gestion, TIC, frais de véhicules, frais immobiliers, réduction de l'impôt anticipé sur la TVA et autres charges d'exploitation

en CHF	2023	2022
Médias/communication	-288 037	-200 623
Frais de billetterie pour matchs à l'étranger	-46 983	-50 163
Sécurité	-124 494	-156 717
Frais de bureau et de gestion	-421 797	-374 509
Services numériques – TIC	-1 283 847	-1 090 248
Services numériques – Contrôle des joueurs (SPIKO)	-32 440	-12 275
Frais de véhicules	-892 865	-873 139
Frais immobiliers	-357 025	-319 752
Projet Home of Swiss Football	-79 772	0
TVA (réduction de l'impôt anticipé – usage mixte)	-316 163	-287 835
Autres dépenses diverses	84 966	-268 651
Total médias/communication, frais de billetterie pour matchs à l'étranger, sécurité, frais de bureau et de gestion, TIC, frais de véhicules, frais immobiliers, réduction de l'impôt anticipé sur la TVA et autres charges d'exploitation	-3 758 457	-3 633 912

Comptes annuels 2023

4.12 Charges financières

en CHF	2023	2022
Perte non réalisée sur actifs financiers	0	-1 792 068
Perte réalisée sur actifs financiers	0	-7 626
Charges d'intérêts diverses	0	-32 623
Total charges financières	0	-1832317

4.13 Produits financiers

en CHF	2023	2022
Recettes des actifs financiers (coupons CHF Bonds)	263 630	239 698
Intérêts sur liquidités, y compris gain sur évaluation de comptes bancaires en devises étrangères et du CC en devises étrangères avec l'UEFA	73 203	67 712
Gain non réalisé sur les actifs financiers (évaluation à la fin de l'année à la valeur du marché)	713 678	0
Autres produits d'intérêts	11 291	9 246
Total produits financiers	1 061 802	316 656

4.14 Recettes résultant de tiers

en CHF	2023	2022
Revenus locatifs de la Maison du football CH	15 363	15 363
Total recettes résultant de tiers	15 363	15 363

4.15 Variation du capital des fonds

en CHF	2023	2022
Augmentation	-2 015 882	0
Baisse	1 713 800	0
Total variation du capital des fonds	-302 082	0

L'année précédente, la variation nette des fonds était présentée dans les autres produits.

4.16 Impôts directs (+ = produits / - = charges)

en CHF	2023	2022
Impôts d'État, locaux et religieux (capital et bénéfices)	-195 383	-3 135
Variation de la charge fiscale latente	215 000	72 000
Total impôts directs	19 617	68 865

Des provisions pour impôts sur le revenu latents sont constituées sur les différences d'évaluation temporaires afin de tenir compte des effets futurs de l'impôt sur le revenu. Étant donné que le moment de la réalisation des réserves latentes est incertain, les taux d'imposition applicables à la date du bilan sont utilisés pour calculer les provisions. Les provisions pour impôts sur le revenu latents sont divisées en une partie courante (cf. passifs transitoires) et une partie non courante. La variation de la provision pour impôts sur le revenu latents par rapport à l'année précédente figure au poste Impôts directs.

4.17 Variation du capital affecté

en CHF	2023	2022
Augmentation	-1 499 876	-3 400 514
Baisse	1 490 646	1 542 643
Total variation du capital affecté	-9 230	-1 857 871

Comptes annuels 2023

Principes essentiels de présentation des comptes annuels 2023

Les comptes sont établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. De manière générale, elles se basent sur les dispositions légales du droit des sociétés anonymes. En dérogation à la législation en vigueur sur les réserves latentes, les postes du bilan ont été utilisés pour l'établissement des comptes annuels en fonction des valeurs maximales prévues par le droit des sociétés anonymes. Les comptes annuels ont été préparés de manière que la situation financière et les recettes de l'Association puissent être évaluées de manière aussi fiable que possible.

Approbation

Le Comité central a analysé et pris connaissance des comptes annuels lors de sa séance du 15 mars 2024. Il a recommandé à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels.

Modification des principes comptables au cours de l'exercice sous revue

Aucune modification des principes comptables par rapport à l'année précédente.

Périmètre de consolidation

L'Association Suisse de Football ASF n'a pas de filiales ou d'institutions partenaires qu'elle réunit à la majorité des voix ou d'une autre manière sous une direction uniforme.

Principes de consolidation

Les comptes annuels consolidés de l'Association Suisse de Football comprennent toutes les filiales qu'elle détient directement ou indirectement, par la majorité des voix ou par l'exercice d'autres formes de gestion et de contrôle direct.

Les participations minoritaires sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés dans lesquelles l'Association détient une participation inférieure à 20% sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, en déduisant les amortissements et les correctifs de valeur.

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à partir de la date d'acquisition et sont exclues des comptes annuels consolidés à partir de la date de vente.

Principes de valorisation

Devises

Les comptes sont exprimés en francs suisses (CHF). À la date de clôture du bilan, les positions libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de change du jour. Les transactions en monnaies étrangères sont valorisées sur la base du cours de change du jour de la transaction.

Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les montants créditeurs sur les comptes postaux et bancaires, y compris les placements au jour le jour, ainsi que les dépôts à terme d'une durée résiduelle maximale de trois mois.

Titres

Les titres disponibles à la vente ou détenus en tant que réserve de liquidité sont évalués à la valeur du marché et comprennent des actions cotées, des obligations et des placements sur le marché monétaire, y compris des opérations de change à terme à des fins de couverture avec une durée résiduelle de 12 mois maximum.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les risques identifiés sur les différentes créances donnent lieu à des correctifs de valeur opérés pour chaque créance (ducroire) sur la base des valeurs historiques.

Stocks

L'Association Suisse de Football n'a constitué de stocks ni pendant la période sous revue ni pendant l'exercice précédent. Tout le matériel des équipes nationales est traité comme des biens de consommation et est directement passé en charges dans le compte de résultat dès son acquisition.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont inscrites au bilan au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements et des dépréciations cumulés.

Les investissements destinés à créer de la valeur sont inscrits à l'actif.

Comptes annuels 2023

Les charges d'entretien et de réparation sont directement passées en charges dans le compte de résultat.

Les immobilisations incorporelles acquises ou générées en interne ne sont pas inscrites à l'actif.

Les amortissements sont calculés de façon linéaire en fonction des estimations de durées d'utilisation suivantes:

Immobilisations corporelles et incorporelles	Durée de placement
Bâtiment	40 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Logiciels	3 ans

La valeur des immobilisations est vérifiée chaque année à la date de clôture du bilan. Une valeur comptable supérieure à la valeur actuelle indique une dépréciation qui donne lieu à un amortissement spécial correspondant.

Actifs faisant l'objet d'un contrat de leasing financier

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de leasing financier sont capitalisés à leur coût d'achat ou à leur valeur de marché. Par conséquent, les paiements de leasing sont présentés comme dette de contrats de leasing. Les actifs faisant l'objet de contrats de leasing financier sont amortis sur la base d'une estimation de leur durée d'utilisation, généralement la durée du contrat de leasing.

Les paiements effectués au titre des contrats de leasing simple sont directement passés en charge dans le compte de résultat.

Actifs financiers

Les titres qui sont détenus à des fins d'investissement à long terme sont inscrits dans les immobilisations au bilan et évalués à leur valeur de marché.

Les actifs financiers non négociables ou les actifs financiers sans valeur de marché sont comptabilisés au coût d'acquisition moins les correctifs de valeur nécessaires.

Dettes

Des dettes résultent de transactions ou d'événements passés qui donneront vraisemblablement lieu à une sortie de liquidités à l'avenir (par ex. l'acquisition de biens et de services, des engagements de garantie ou des créances en responsabilité sur prestations fournies). Les dettes sont comptabilisées à la valeur de la contrepartie qui a été établie en échange de l'acceptation de la dette. Cette valeur reste en général inchangée jusqu'au remboursement de la dette (valeur nominale).

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'une obligation résulte d'un événement passé et que le montant de l'obligation est incertain mais peut être estimé. De plus, une sortie de liquidités future liée à cette obligation doit être qualifiée de vraisemblable.

Capital des fonds

Le capital des fonds comprend des dotations effectuées par des tiers à des fins très précises qui en restreignent l'utilisation. En règle générale, il s'agit de projets sur plusieurs années.

Nom, forme juridique, siège

Association Suisse de Football

L'Association Suisse de Football est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Le siège de l'Association Suisse de Football est situé à Muri bei Bern.

Cautions

L'Association Suisse de Football n'a accordé aucune caution, ni durant l'exercice couvert par le présent rapport, ni pendant l'exercice précédent.

Obligations de garantie

L'Association Suisse de Football n'a pris aucune obligation de garantie, ni durant l'exercice couvert par le présent rapport, ni pendant l'exercice précédent.

Droits de gage envers des tiers

L'Association Suisse de Football n'a pris aucun droit de gage envers des tiers ni durant l'exercice sous revue, ni pendant l'exercice précédent.

Comptes annuels 2023

Limitation de la propriété pour la garantie des engagements de l'Association

Il n'existe pas d'hypothèque sur les bureaux et les locaux commerciaux de l'Association Suisse de Football. Il reste un contrat-cadre de prêt, sécurisé par un gage immobilier, de CHF 5 millions, auprès de Credit Suisse, pouvant être utilisé comme un crédit en compte courant ou sous forme d'avances fixes. Pour la sécurisation, les garanties suivantes ont été déposées:

Cédules hypothécaires en 1er rang pour plus de CHF 3 millions, en parité de rang avec CHF 11,5 millions de francs, grevant le bien foncier sis Worbsstrasse 48, 3074 Muri bei Bern, feuillet du registre foncier n°3205 avec copropriété 48/172 sur feuillet du registre foncier n°3206 de Muri bei Bern.

La valeur comptable des actifs mis en gage s'élève à CHF 4 604 968 au 31 décembre 2023 (année précédente CHF 4 881 865).

Il existe également un contrat-cadre de crédit pour l'utilisation de prêts lombards sous forme d'avances fixes. Les actifs financiers ont été mis en gage en guise de garantie. La valeur comptable des actifs financiers mis en gage s'élève à CHF 20 551 472 au 31 décembre 2023 contre CHF 22 837 796 l'année précédente.

Engagements de leasing

Il n'existe aucun engagement issu de contrats de leasing financier. Les véhicules de service de l'Association Suisse de Football sont généralement loués pour une durée de leasing de 1-2 ans ou sont gracieusement mis à disposition par un partenaire/sponsor.

Engagements envers des institutions de prévoyance

Le compte courant fait apparaître une dette de CHF 250 467 (exercice précédent CHF 320 266) envers la Fondation LPP de l'Association Suisse de Football et de ses sections (caisse de pension semi-autonome appartenant à l'entreprise).

Informations générales sur les institutions de prévoyance

Les informations suivantes et la représentation comptable de toutes les relations économiques entre l'Association

Suisse de Football et ses institutions de prévoyance ont été établies conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 16, «Engagements de prévoyance», tant pour l'exercice sous revue que pour l'exercice précédent.

Les collaboratrices et collaborateurs de l'Association Suisse de Football sont affiliés à la Fondation LPP pour le personnel de l'Association Suisse de Football et de ses sections et sont assurés contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Le plan de prévoyance correspond au régime de la primauté des cotisations conformément à la LPP.

En outre, il existe la caisse de prévoyance de l'Association Suisse de Football et de ses sections. Cette fondation patronale vise à soutenir les collaborateurs de l'Association Suisse de Football en leur accordant des aides et des prestations dans des situations particulières, p. ex. dans des cas de rigueur.

La date de clôture du bilan des deux fondations est le 31 décembre.

Le tableau suivant fournit des informations sur le taux de couverture des deux fondations et sur les autres liens économiques entre les fondations et l'Association Suisse de Football:

en CHF	Fondation LPP	Caisse de prévoyance
31.12.2023		
Employeur – réserve de cotisation	5 970 000	25 000
Taux de couverture	0	0
Excédent de couverture	0	0
31.12.2022		
Employeur – réserve de cotisation	2 470 000	25 000
Taux de couverture	106 %	986 %
Excédent de couverture	2 304 247	12 850 822

Les comptes annuels au 31 décembre 2022 n'ont pas encore été vérifiés, c'est pourquoi le taux de couverture et l'excédent de couverture ne figurent pas encore ici.

Comptes annuels 2023

Il n'y a ni renonciation à l'utilisation ni nécessité de procéder à des correctifs de valeur sur les réserves de cotisations de l'employeur.

L'excédent de couverture de la caisse de prévoyance n'est pas considéré comme un avantage économique car, d'une part, l'Association Suisse de Football ne peut exercer aucune influence sur la caisse de prévoyance et, d'autre part, elle ne verse pas de cotisations financières régulières.

Les cotisations de l'employeur de l'ASF à la Fondation LPP se sont élevées à CHF 1 602 552 pour l'exercice sous revue et à CHF 1 513 089 pour l'exercice précédent. En 2023, un versement supplémentaire de CHF 3 500 000 a été effectué dans la réserve de cotisations d'employeur. L'Association Suisse de Football ne verse pas de cotisations réglementaires régulières à la caisse de prévoyance.

Participations substantielles

Il n'existe pas de participations substantielles.

Autres dettes non inscrites au bilan

Il n'existe ni dettes irrévocables issues d'accords ne devant pas figurer au passif, ni autres obligations fermes de livraison et/ou d'achat.

Événements postérieurs à la clôture du bilan

Aucun événement important susceptible d'influencer les comptes annuels 2023 n'est connu après la date de clôture du bilan.

Évaluation des risques

Le Comité central a procédé à plusieurs évaluations des risques au cours de l'année sous revue.

Honoraires de l'organe de révision

Les honoraires de l'organe de révision se décomposent comme suit:

en CHF	2023	2022
Révision (audit des comptes annuels statutaires et des comptes annuels selon Swiss GAAP RPC)	29 648	29 648

Emplois à plein temps en moyenne annuelle

	2023	2022
Nombre de collaborateurs du secrétariat général de l'ASF converti en temps plein, y compris les entraîneurs des équipes nationales et le centre de formation de l'ASF pour filles de Bienne.	122	118
Nombre d'arbitres et d'arbitres assistants de la SFL qui ont effectué au moins un engagement au cours de l'année concernée et qui ont été employés et indemnisés par l'ASF conformément aux conditions d'engagement écrites.	193	161
Nombre de fonctionnaires indemnisés pour des activités pour l'ASF au cours de l'année correspondante.	800 – 900	800 – 900

En outre, l'ASF verse des primes aux joueurs des équipes nationales masculines A et M21 ainsi qu'aux joueuses de l'équipe nationale féminine A en fonction de leurs résultats sportifs et dans le cadre des règlements des primes en vigueur.

Comptes annuels 2023

Rapport d'activité au 31 décembre 2023

L'Association Suisse de Football (ASF) est l'organisation faitière du football suisse. Créée en 1895, l'ASF faisait également partie des sept associations nationales qui ont donné naissance à la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) en 1904. Aujourd'hui, l'ASF est l'une des plus

importantes associations sportives du pays. L'ASF est divisée en trois sections et compte actuellement 1355 clubs, environ 17 200 équipes et environ 330 000 joueuses et joueurs. Le siège de l'ASF est la Maison du football suisse à Muri bei Bern.

Organes directeurs (Comité central) de la direction de l'Association au 31.12.2023

Nom	Prénom	Fonction	En poste depuis	Taux d'occupation
Blanc	Dominique	Président central	07.2019	Taux de travail: 50%
Stroppa	Sandro	Vice-président	07.2019	Temps partiel
Scheidegger	Samuel	Vice-président	04.2021	Temps partiel
Studhalter	Philipp	Vice-président	11.2021	Temps partiel
Schäfer	Claudius	Membre	2018	Temps partiel
Di Palma	Marco	Membre et responsable des finances du Comité central	07.2021	Temps partiel
Häuselmann	Stephan	Membre et responsable des finances du Comité central	07.2021	Temps partiel

Responsables de la direction au 31.12.2023

Nom	Prénom	Fonction	En fonction/à l'ASF depuis	Taux d'occupation
Breiter	Robert	Secrétaire général	Depuis 2018	Temps plein
Blatter	Marc	Secrétaire général adjoint et responsable des finances/RH	Depuis 2018 jusqu'à 11.2023	Temps plein
Arnold	Adrian	Responsable de la communication d'entreprise	Depuis 2020	Temps plein
Bruggmann	Patrick	Directeur développement du football	Depuis 2020	Temps plein
Gelton	Peter	Responsable du marketing	Depuis 2005	Temps plein
Daube	Marion	Directrice du football féminin	Depuis 2023	Temps plein
Tami	Pierluigi	Directeur des équipes nationales	Depuis 2019	Temps plein
Von Schroeder	Martin	Responsable Clubservices	Depuis 2016	Temps plein

Organe de révision

Nom	Acception du mandat	Durée du mandat
Ernst & Young AG, Bern	vers 1960	jusqu'à nouvel ordre

Comptes annuels 2023

Les personnes/organisations suivantes sont considérées comme des proches

- Clubs de l'ASF
- Sections de l'ASF
- Associations régionales
- FIFA
- UEFA
- Swiss Olympic
- Fondation LPP de l'ASF
- Caisse de prévoyance de l'ASF

Toutes les transactions avec les proches sont effectuées aux conditions habituelles du marché.

Indemnisation brute totale à:

en CHF	2023	2022
Organes directeurs de la direction de l'Association	441 955	374 152
Responsables de la direction	1 907 480	1 850 695

Rapport de révision de la Commission des finances

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts de l'ASF et par le règlement interne de la Commission des finances de l'ASF, nous avons vérifié le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et le tableau de financement du 1er janvier au 31 décembre 2023 ainsi que l'annexe.

Pour nos contrôles, nous nous sommes principalement appuyés sur les rapports d'audit rédigés par le cabinet Ernst & Young SA, Bern, qui les a établis en sa qualité d'organe de révision mandaté. Nous avons également été épaulés par les contrôleurs de l'organe de révision et par les collaboratrices et collaborateurs responsables de l'administration de l'ASF.

En nous appuyant sur les rapports établis par Ernst & Young SA, Bern, et conformément aux statuts de l'ASF, nous confirmons que:

- les comptes annuels sont conformes à la comptabilité;
- la comptabilité est tenue correctement;
- la présentation de la situation patrimoniale et du résultat d'exploitation est conforme aux principes légaux d'évaluation et aux dispositions des statuts.

Compte tenu des contrôles supplémentaires effectués par notre Commission, nous confirmons les déclarations ci-avant. Tous les écarts importants par rapport au budget ont pu être explicités et justifiés de façon satisfaisante. Nous rappelons qu'il n'a pas été procédé à un examen exhaustif de la comptabilité. Concernant le compte de résultat, la démarche a été principalement analytique, avec examen des variations notables par rapport à l'exercice précédent et étude détaillée des postes-clés.

Sur la base de nos constatations, nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

Muri, le 4 avril 2024

Membres de la Commission des finances chargés de la révision:

Mathieu Jaus, président
Jacques Grossen, membre
Michael Herrmann, membre
Christian Rey, membre
Adrian Steffen, membre
Andreas Wyss, membre

L'Association Suisse de Football (ASF)

Postfach › 3000 Bern 15 › Schweiz
Case postale › 3000 Berne 15 › Suisse
Casella postale › 3000 Berna 15 › Svizzera
P.O. Box › 3000 Bern 15 › Switzerland

Haus des Schweizer Fussballs
Maison du football suisse
Casa del calcio svizzero
The House of Swiss Football
Worbstrasse 48 › 3074 Muri bei Bern

T +41 31 950 81 11
F +41 31 950 81 81
info@football.ch
www.football.ch

Impressum

Rapport annuel de l'Association Suisse de Football 2023

Éditeur: ASF

Réalisation/création: by the way communications AG

Photos: ASF, Keystone

Version: 31.12.2023